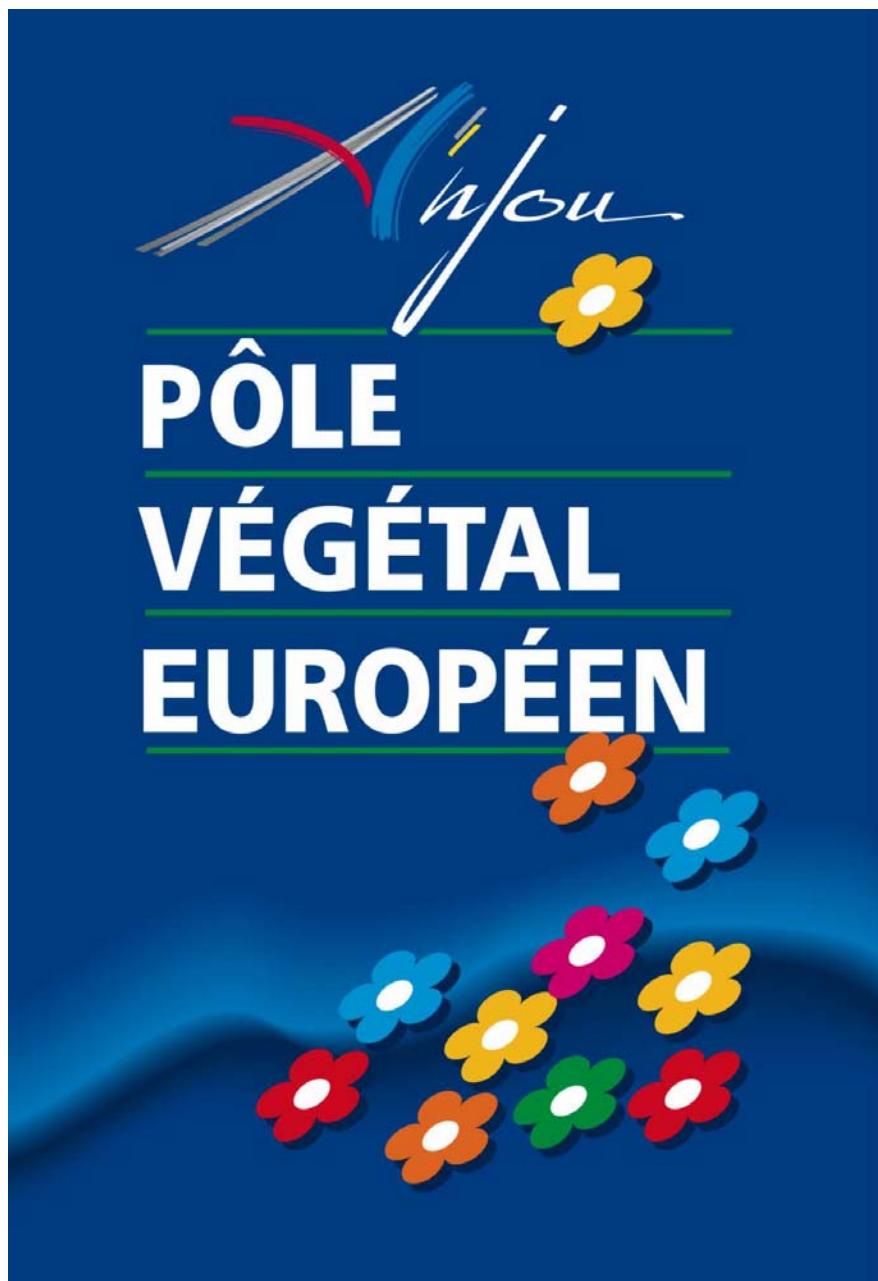


**PREMIER MINISTRE**

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA REFORME DE L'ETAT  
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

**DELEGATION A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET A L'ACTION REGIONALE**



**MISSION INTERMINISTERIELLE " DEVELOPPEMENT DU POLE VEGETAL D'ANGERS"**

*Bernard COURTOIS, Préfet Honoraire*

*Georges RIBIERE, Inspection Générale de l'Environnement*

*Jean-Paul VELLAUD, Conseil Général du Génie Rural, des Eaux et des Forêts*

***JANVIER 2004***

*Ce rapport fait suite à la lettre de mission du 11 avril 2003 de Nicolas JACQUET, Délégué à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale, à Bernard COURTOIS, Préfet Honoraire, André GRAMMONT, Vice-Président du Conseil Général du Génie Rural, des Eaux et des Forêts au Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales et Jean-Luc LAURENT, Chef du Service de l'Inspection Générale de l'Environnement au Ministère de l'Écologie et du Développement Durable. Ils ont désigné respectivement Jean-Paul VELLAUD et Georges RIBIERE (annexe 1).*

*La mission a été constituée le 15 avril et a tenu sa première réunion le 30 avril.*

*Cette mission d'expertise pour la "promotion d'un grand pôle scientifique et industriel" autour du végétal, de l'environnement, des bio-technologies et de la santé a été intégrée au sein du Contrat de site d'Angers, décidé par le Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire du 26 mai 2003 (annexe 2).*

*Pour mener à bien ses objectifs, la mission a privilégié le travail de terrain, le dialogue et l'écoute, par des entretiens avec les acteurs économiques locaux, régionaux et nationaux concernés, des visites d'entreprises et des contacts avec d'autres pôles français et européens (annexe 3).*

*Elle a enregistré et intégré les nombreuses études, rapports et documents relatifs au pôle végétal angevin et notamment le rapport récent du Conseil de Développement du Pays et de l'Agglomération d'Angers (annexes 4 et 5).*

*Sur l'ensemble de ces bases, une stratégie de consolidation du pôle végétal existant a été définie et des propositions ont été faites, formant un plan d'actions à 5 à 10 ans.*

*Le CIAT du 18 décembre 2003 a décidé les premières mesures de concrétisation de ce programme d'actions.*

## **SOMMAIRE**

<b>LES PRINCIPALES MESURES PROPOSEES .....</b>	<b>5</b>
<b>1 LE POLE VEGETAL DE L'ANJOU EST UNE REALITE .....</b>	<b>6</b>
1.1 LES SEMENCES.....	6
1.2 L'HORTICULTURE ORNEMENTALE .....	7
1.3 L'ARBORICULTURE FRUITIERE.....	8
1.4 LA VITICULTURE.....	9
1.5 LES CHAMPIGNONS .....	9
1.6 LES PLANTES MEDICINALES ET AROMATIQUES .....	10
1.7 LE MARAICHAGE.....	10
<b>2 LE POLE VEGETAL DE L'ANJOU A BESOIN D'ÊTRE CONSOLIDE..</b>	<b>13</b>
<b>3 LA STRATEGIE DE CONSOLIDATION .....</b>	<b>17</b>
<b>4 L'INNOVATION ET LA RECHERCHE .....</b>	<b>19</b>
4.1 L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.....	19
4.1.1 <i>l'Université d'Angers.....</i>	19
4.1.2 <i>l'École Nationale Supérieure du Paysage.....</i>	20
4.2 LA RECHERCHE : UNE INFRASTRUCTURE DE NIVEAU EUROPEEN.....	21
4.2.1 <i>le renforcement des capacités de recherche.....</i>	22
4.2.2 <i>la création d'une structure fédérative de recherche.....</i>	24
4.2.3 <i>la recherche génomique.....</i>	25
4.2.4 <i>le soutien au contrat de branche « semences et plants » et à la recherche finalisée en production de semences.....</i>	27
4.2.5 <i>la poursuite du programme de protection biologique intégrée .....</i>	28
4.2.6 <i>la qualité phytosanitaire .....</i>	28
4.2.7 <i>les Rencontres du végétal .....</i>	29
<b>5 L'INSTALLATION DES ENTREPRISES INNOVANTES .....</b>	<b>30</b>
5.1 INCUBATION ET CAPITAL-AMORCAGE DES ENTREPRISES INNOVANTES .....	30
5.2 LES INVESTISSEMENTS ETRANGERS .....	31
<b>6 L'ORGANISATION PROFESSIONNELLE .....</b>	<b>33</b>
6.1 UN COMITE STRATEGIQUE INTERPROFESSIONNEL.....	33
6.2 UN CENTRE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DE VEILLE TECHNOLOGIQUE ET ECONOMIQUE.....	34
<b>7 LES FACTEURS DE PRODUCTION .....</b>	<b>36</b>
7.1 LA GESTION DES INTRANTS .....	36
7.2 LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DES SUPERFICIES CONCERNEES .....	37
7.3 L'ENERGIE ET L'ENVIRONNEMENT.....	39

7.4	LA MOBILISATION DES HOMMES .....	40
7.4.1	<i>les chefs d'exploitation.....</i>	40
7.4.2	<i>la formation continue.....</i>	41
7.4.3	<i>la gestion des saisonniers .....</i>	41
<b>8</b>	<b>LE RENFORCEMENT DE LA NOTORIETE ET DE L'IMAGE DE L'ANJOU ET DU VAL DE LOIRE.....</b>	<b>43</b>
8.1	UN SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE L'AXE LIGERIEN .....	43
8.2	UNE ECOLE DU VEGETAL .....	44
8.3	LE PARC DU VEGETAL .....	45
8.4	LE CONCOURS DE FLEURISSEMENT DE LA FRANCE .....	46
<b>9</b>	<b>LE PROLONGEMENT DE LA MISSION D'EXPERTISE .....</b>	<b>47</b>

**ANNEXES :**

- 1 - Lettre de mission
- 2 - CIADT du 26 mai 2003
- 3 - Personnalités rencontrées et contactées
- 4 - Organisation du pôle végétal angevin actuel
- 5 - Références et bibliographie

**DELEGATION A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET A L'ACTION REGIONALE**  
**MISSION INTERMINISTERIELLE "DEVELOPPEMENT DU POLE VEGETAL D'ANGERS"**

**LES PRINCIPALES MESURES PROPOSEES**

*Les points suivants résument les orientations principales proposées par la mission, susceptibles de former un plan d'actions à court et moyen termes, dont le CIADT de décembre 2003 constitue l'amorçage.*

- 1 Développer d'une manière significative la recherche et les transferts de technologie liés au végétal**
- 2 Installer à Angers l'École Nationale Supérieure du Paysage**
- 3 Faciliter l'accueil d'entreprises innovantes liées au végétal : incubateur, capital-amorçage, investissements étrangers**
- 4 Mettre en place un comité stratégique interprofessionnel, notamment pour renforcer la logistique et la commercialisation**
- 5 Créer à Angers un centre national professionnel de Veille technologique et économique sur le végétal**
- 6 Développer les aménagements hydrauliques de la Vallée de l'Authion et améliorer leur gestion**
- 7 Élaborer une Charte foncière de l'Anjou**
- 8 Renforcer l'image de l'Anjou et du Val de Loire**
- 9 Assurer le suivi de la mise en œuvre des décisions du CIADT par un chargé de mission affecté au pôle végétal**

# 1 LE POLE VEGETAL DE L'ANJOU EST UNE REALITE

Les principales productions spécialisées de la filière végétale présentes en Anjou sont au nombre de quatre : semences, horticulture, arboriculture, viticulture, auxquelles il faut ajouter la filière champignons et les plantes médicinales et aromatiques, sans oublier le maraîchage.

Cette **diversité** constitue à la fois la **force** de ce bassin de production : elle le place sur des marchés différenciés, certaines productions occupant des niches à haute valeur ajoutée ; elle le protège des risques liées à la mono-production dans une économie mondialisée fortement concurrentielle.

Mais cette diversité porte aussi en elle les **limites** de ce même bassin : faute de spécialisation et/ou de taille suffisantes, il perd des parts de marché ; il est plus difficile d'y rechercher des gisements collectifs d'économies ; il est compliqué d'en faire une promotion globale susceptible de rehausser l'image économique de l'Anjou, en en faisant profiter chacune des productions qui le compose.

C'est pourquoi la mission a très rapidement considéré qu'une **meilleure organisation** du bassin de production constituait la **clé de voûte du développement durable de l'emploi** de ce bassin, pouvant permettre de réduire ses limites tout en préservant sa diversité.

La mission a dès lors pris le parti d'englober dans son champ d'exploration **l'ensemble des productions spécialisées**, sans en exclure aucune, ce qui allait d'ailleurs dans le sens de sa lettre de mission.

Elle a d'autre part exclu de se situer a priori par rapport à un modèle existant d'organisation, ceci devant résulter de la déclinaison des grands objectifs définis et acceptés collectivement, et ressortir de l'initiative partenariale des acteurs locaux, et en premier lieu des producteurs eux-mêmes.

## 1.1 LES SEMENCES

L'Anjou, berceau de la production semencière, a conquis une crédibilité et une notoriété incontestables dans cette filière. Il se situe dans les **trois premiers départements français** producteurs de semences, avec une place de leader pour certaines productions.

En pourcentage de la production française, l'Anjou produit :

- 25 % des semences potagères (dont 82 % des semences de laitue et 55 % des semences de haricots), ce qui la place au **premier rang national**
- 10 % des semences de maïs : cinquième rang national
- 7 % des semences fourragères : sixième rang national
- 4 % des semences de chanvre : **premier rang national**

- diverses autres semences, dont 81 hectares de fleurs et 1450 hectares d'autres céréales

La filière de production comprend les "obtenteurs-sélectionneurs", représentés par une seule entreprise en Anjou pour les semences potagères (Vilmorin), les "agriculteurs-multiplicateurs" et les établissements de production (Limagrain, Vilmorin, Bejo, Caval, etc...)

L'Anjou regroupe 1200 "agriculteurs-multiplicateurs" qui exploitent 12000 hectares, dont plus de 56 % sont installés dans la vallée de l'Authion. Les producteurs ont un savoir-faire reconnu et on parle même de familles de semenciers.

Environ **1000 personnes** sont employées dans une trentaine d'entreprises, de centres d'essai de semences, de laboratoires d'analyses et de contrôle de la qualité et d'entreprises commerciales.

L'installation à Beaucouzé, à côté d'Angers, du Groupement d'Etudes et de Contrôle des Variétés et des Semences (GEVES) et de la Station Nationale d'Essais des Semences (SNES) qui lui est rattachée, du Groupement National Interprofessionnel des Semences (GNIS), ainsi que la présence dans la vallée de l'Authion du Service technique de la Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences (FNAMS) et de son laboratoire d'analyses (LABOSEM), renforce la position de leader d'Angers et de sa région dans ce secteur de production. L'implantation à Angers de l'Office Communautaire des Variétés Végétales (OCVV) confirme avec éclat cette position.

Quelques grands groupes internationaux se partagent un marché mondial estimé à 12 milliards d'euros. L'Anjou représente à lui seul un chiffre d'affaires de plus de 55 millions d'euros.

## 1.2 L'HORTICULTURE ORNEMENTALE

L'Anjou tient une place de leader dans le secteur de l'horticulture ornementale, et notamment pour la production de bulbes et de plantes en pot. C'est en effet le deuxième département horticole après le Var, et le premier département pépiniériste avec les deux tiers de la production française de rosiers.

La vallée de l'Authion occupe le premier rang national pour les bulbes de glaïeuls et de dahlias et représente plus de 42 % de la superficie départementale en horticulture.

Les principales productions départementales sont les suivantes :

- plantes à massif (bégoria, géranium, pélargonium) : 100 hectares et 30 millions de pots, soit 13 % de la production nationale
- plantes en pot (cyclamen, hortensia, azalée, chrysanthème) : 150 hectares et 150 millions de pots, soit 13 % de la production nationale

- bulbes (glaïeul, tulipe, dahlia) : 55 hectares
- fleurs coupées (gerbera, glaïeul, rose, tulipe) : 55 hectares
- pépinières arbustives d'ornement : 1700 hectares
- autres pépinières (viticulture, fruit, forêt) : 300 hectares

L'Anjou comprend 279 entreprises qui exploitent 2446 hectares, dont 260 sous abri. Ces entreprises emploient **3300 emplois permanents**. Le chiffre d'affaires de l'horticulture est d'environ 220 millions d'euros, ce qui représente plus de 70 % du chiffre d'affaires de cette branche d'activités dans la région des Pays de la Loire. Jusqu'en 1999, la **progression annuelle du chiffre d'affaires** était à deux chiffres ; elle se situe aujourd'hui **entre 3 et 4 %**. Cette progression est en grande partie consécutive à la création de grandes surfaces spécialisées en produits végétaux. Elle est confirmée par l'**augmentation des demandes d'agrément pour de nouvelles variétés de plantes ornementales** enregistrée par l'Office Communautaire des Variétés Végétales.

L'horticulture est une **activité à haute technicité**. Les professionnels de l'Anjou, avec un savoir-faire reconnu dans leurs productions, sont très diversifiés. Sur le plan de l'emploi salarié, un hectare de pépinière représente 1 à 2 personnes, et un hectare de serre environ 10 à 15 personnes.

Les principaux producteurs sont regroupés au sein de la CAVAL, coopérative qui comprend une soixantaine d'adhérents et de FLEURON D'ANJOU, coopérative comptant une vingtaine d'adhérents pour cette branche d'activités.

Le **Bureau Horticole Régional** (BHR), implanté aux Ponts de Cé, apporte un conseil personnalisé aux entreprises horticoles pour la production, la gestion d'entreprises, la mise en marché et l'expérimentation phytosanitaire.

### 1.3 L'ARBORICULTURE FRUITIERE

L'Anjou est le **premier département français de fruits à pépins**. Les pommiers couvrent 5200 hectares et les poiriers 340 hectares.

L'Anjou est au **premier rang national pour la pomme** avec 10 % de la surface française (production du département : 200000 tonnes). Il est également **leader pour le cassis** avec 22 % de la surface nationale.

Une coopérative, les « Vergers d'Anjou », produit 50000 tonnes de pommes par an. Les 200 autres producteurs vendent directement leur production, ce qui constitue évidemment un handicap, car les acheteurs sont peu nombreux et mieux organisés.

Pour satisfaire la clientèle, une **dizaine de variétés de pommes** sont produites en Anjou : Golden, Granny Smith, Gala, Braeburn, Pink Lady, Elstar, etc contre 2 ou 3 antérieurement. Une nouvelle variété, sélectionnée par l'INRA, Ariane, paraît offrir des perspectives prometteuses en raison de ses qualités gustatives, de son caractère bicolore et de sa résistance à la tavelure.

## 1.4 LA VITICULTURE

L'Anjou avec 21500 hectares de vignes, dont 16700 hectares en AOC, est le onzième département vinicole de France. Il représente 2,4 % de la production nationale de vin. Cette production se situe dans le Val de Loire, troisième grande région viticole française.

Les 1800 viticulteurs angevins produisent de l'ordre de 1 million d'hectolitres couvrant une large gamme de vins de qualité : 22 Appellations d'Origine Contrôlée (AOC). Le chiffre d'affaires de la viticulture est de 190 millions d'euros. Avec 23 % des productions végétales départementales, elle en occupe ainsi le premier rang. Les vins sont en règle générale rouges à 44 %, blancs à 28 % et rosés à 28 %.

En ce qui concerne l'organisation de la production et sa commercialisation, deux caves coopératives – « les Caves de la Loire » et « la Cave de Saint-Cyr-en-Bourg » représentent environ 25 % de la production viticole départementale. La majorité des viticulteurs font de la vente directe à la propriété.

La profession a beaucoup collaboré avec l'INRA d'Angers, qui a fait un travail remarquable sur les terroirs à l'origine des AOC départementales.

Les professionnels sont évidemment attachés à développer l'image des vins d'Anjou, qui font partie des vins du Val de Loire. Le Salon des Vins de Loire, organisé à Angers depuis plus de 15 ans, à l'audience internationale, y contribue déjà pour sa part et d'autres actions sont en cours pour que les vins d'Anjou aient la notoriété qu'ils méritent

## 1.5 LES CHAMPIGNONS

L'Anjou est le premier département français producteur de champignons de Paris avec 110.000 tonnes pieds entiers et plus de 60 % de la production nationale. Le siège social du leader mondial de la production de champignons de Paris -France-Champignon- est dans le département, près de Saumur.

A l'exclusion de la production des semences située en Indre et Loire, tous les stades de la filière "champignons" sont présents en Anjou : production de compost, culture des champignons, transformation des champignons, commercialisation des produits frais et transformés.

Le Centre Technique du Champignon (CTC), installé à Distré, fait notamment de la recherche de souches en liaison avec l'INRA. En interne, France-Champignon fait également de la Recherche-Développement.

En 30 ans, la production française de champignons a été multipliée par 2,5 environ pour atteindre 175.000 t. Actuellement, plus de 70 % des champignons sont transformés et vendus en conserves (50 %) ou surgelés (20 %). La commercialisation en frais représente environ 27 % de la production. Le reste est vendu en plats cuisinés ou pasteurisés.

En Anjou, le personnel concerné par la filière "champignons" comprend les salariés de France-Champignon, dans les usines de transformation et les caves, et les producteurs externes de compost et de champignons, soit environ **1800 personnes**.

## 1.6 LES PLANTES MEDICINALES ET AROMATIQUES

L'Anjou accueille l'**Institut Technique Interprofessionnel des Plantes à parfum, Médicinales et Aromatiques** (ITEIPMAI) à Chemillé. Cet Institut, **unique en Europe**, est un atout pour l'Anjou et un acteur précieux pour le développement de la production de ces plantes.

Le recensement général de l'agriculture de 2000 a identifié 72 exploitants-producteurs disposant de 483 hectares de plantes dans le département. Cette **activité** est **en développement**, car les superficies ont progressé de 50 % et les emplois de 30 % dans ce domaine. Les superficies de plantes à parfum pourraient continuer à augmenter, car 80 % des besoins français sont importés.

L'intérêt des plantes à parfum, médicinales et aromatiques est l'existence d'un **vaste éventail d'application des recherches** : santé, pharmacie, compléments alimentaires, cosmétique, agronomie.

Leur valorisation repose sur des **entreprises implantées localement**. Le groupe Martin Bauer dispose de trois entreprises dans la région. Il a contribué à développer des surfaces cultivées comme la société Les Fraîches à Saint Lézin. D'autres sociétés implantées à Montreuil-Bellay et à Coutures font appel aux matières premières locales.

L'ITEIPMAI devrait travailler en **plus étroite concertation** avec les organismes de recherche de l'Anjou, tel que l'INRA et la Faculté des Sciences de l'Université d'Angers et être partie prenante des structures de coordination de la recherche angevine, notamment grâce à son excellent **service documentaire et de veille**. A travers une communication plus importante, il pourrait jouer un rôle fédérateur vis à vis de la profession confrontée à la **concurrence internationale**.

## 1.7 LE MARAICHAGE

Les productions légumières couvrent environ **2.800 hectares** et sont dominées par les **cultures maraîchères** qui représentent 65 % des surfaces. La **vallée de l'Authion** représente 64 % de la production du département et comprend plus de 60 % des exploitations légumières.

La vallée rassemble plus de 60 % du maraîchage de plein champ et 75 % du maraîchage sous abri. Le Saumurois complète d'une manière notable la production maraîchère départementale.

Parmi les **productions légumières variées et réputées**, on peut citer : l'asperge, l'échalote, le melon galia, la tomate, la laitue, le concombre, le poireau, le radis, le haricot vert, la fraise, la framboise.

Cette activité est génératrice d'emplois ; environ **2.000 emplois permanents** pour la production et **2.500 emplois saisonniers, équivalents à 800 plein temps**.

Au niveau de la commercialisation, 41 % des exploitations sont en coopératives ou groupements, 52 % sont indépendants et livrent au Marché d'Intérêt National (MIN) d'Angers et aux grossistes et le reste pratique la vente directe.

L'organisation économique de ce secteur est insuffisante, elle se traduit par des modes de commercialisation atomisés. Beaucoup d'entreprises sont en difficulté, même dans la vallée de l'Authion. En outre, de nombreux chefs d'exploitation maraîchère n'ont pas de successeurs, ce qui interroge évidemment sur l'avenir de cette profession agricole en Anjou.

\*\*\*\*\*

Tant par leur histoire (châteaux et jardins de la Loire) qu'à travers leur substrat géographique (pédologie, climat), les productions végétales spécialisées sont solidement ancrées dans le tissu local de l'Anjou et sont depuis longtemps l'objet de l'attention de tous.

Ainsi, au fil des ans, un foisonnement de réalisations et d'initiatives, d'appuis techniques et de soutiens financiers publics ont rythmé leur croissance : citons notamment, au niveau de l'Etat, en partenariat avec les acteurs locaux, l'aménagement de la vallée de l'Authion dans les années 65/75 ; l'implantation progressive de laboratoires de recherche et d'écoles spécialisées dans les années 80 ; l'installation de l'Institut National d'Horticulture en 1997; le soutien aux équipes de recherche agronomique et à la filière végétale au sein des Contrats de Plan Etat-Région (CPER) 84-88, 89-93, 94-98 et du CPER en cours.

Au niveau des collectivités territoriales, on peut relever : les politiques et les aides financières du Conseil Général, et notamment la création dès 1965 du Laboratoire de Recherche en Physiologie Végétale (LRPV) , le Comité Angevin de Développement de la Recherche, la plateforme Floriloire ; les initiatives de la Chambre de Commerce et d'Industrie, du Comité d'Expansion Economique et d'Angers Technopôle, notamment à travers le PRIA (Pôle de Recherche et d'Innovation Angevin), devenu début 2003 le Conseil d'animation du pôle végétal ; les orientations de l'Agglomération d'Angers, en particulier l'axe de développement stratégique autour de la filière végétale au sein du projet d'agglomération.

L'implantation à Angers en 1996 de l'Office Communautaire des Variétés Végétales (OCVV), seul organisme européen localisé dans une province française, est venu couronner cette dynamique.

Du côté des producteurs privés, de nombreuses initiatives ont également marqué les années récentes : création du Bureau Horticole Régional ; notoriété croissante du Salon du Végétal, du SIVAL et de celui des Vins de Loire ; participation aux travaux du PRIA ; implication dans les programmes de recherche mis en place par l'INRA et l'Université d'Angers...

Ces initiatives confirment le **dynamisme du pôle végétal angevin** existant et de la majorité de ses acteurs publics et privés. Mais les travaux engagés aujourd’hui, quasi simultanément et parallèlement, par la présente mission sous le timbre de la DATAR, par le Conseil Général de Maine-et-Loire sur le projet de Parc du Végétal et par l’agglomération d’Angers dans le cadre de son Projet d’agglomération, révèlent aussi deux réalités.

**La première est l’ambition légitime des acteurs locaux à rechercher, avec l’appui de l’Etat, pour l’Anjou végétal le plus haut niveau de qualification et d’image.** La mission a constaté leur volonté unanime à préparer ce passage à un niveau supérieur, perçu comme nécessaire pour le développement territorial et l’emploi de l’Anjou dans le cadre macro-économique de la compétition entre les territoires.

A contrario, cette ambition éclaire une seconde réalité : l’insatisfaction, relative, et quelquefois inavouée, que la mission a pourtant clairement perçue à travers ses entretiens, face à la situation actuelle, et malgré l’intérêt des initiatives prises pour la soutenir.

En réalité, il semble à la mission que cette insatisfaction provienne de deux facteurs qui se croisent et s’additionnent : une **situation conjoncturelle incertaine**, voire difficile, pour certaines filières de production, que leur organisation actuelle et la compétition mondiale ne permettent pas, ou insuffisamment, de maîtriser, mais aussi un certain **déficit d’organisation d’ensemble** ne permettant pas aux acteurs publics et privés de mettre en place la synergie des moyens à la hauteur de leur ambition et dont le foisonnement d’initiatives, plus ou moins coordonnées entre elles, citées plus haut, porte témoignage.

## **2 LE POLE VEGETAL DE L'ANJOU A BESOIN D'ÊTRE CONSOLIDE**

**La consolidation des filières de production du pôle végétal est une nécessité absolue**, pour une série de raisons qui s'additionnent :

- l'**ouverture des marchés**, avec ses conséquences sur le volume des échanges et leur évolution qualitative, sur les conditions de la compétitivité, sur les stratégies à mettre en œuvre pour conforter les avantages comparatifs et accroître les savoir-faire.
- les défis à relever en matière d'**innovation technologique et variétale** pour continuer à être concurrentiel et réactif au marché
- les **techniques logistiques et de commercialisation** de plus en plus sophistiquées et généralement coûteuses
- la pression de plus en plus sensible sur les prix payés aux producteurs par le secteur de la **grande distribution** ;
- les **exigences accrues des consommateurs**, qui cherchent, et c'est bien normal, à garantir leur sécurité alimentaire et à se fournir en denrées respectueuses de l'environnement et non trop rapidement périsposables ;
- l'**élévation du pouvoir d'achat et les évolutions des styles de vie**, qui se combinent pour augmenter la demande des particuliers pour les plantes ornementales et les plantes à massif et pour les collectivités locales pour le fleurissement de leurs cités ;
- l'**hétérogénéité des réglementations**, qui peut freiner l'innovation et, en particulier dans la filière semences, représenter une menace sur les obtenteurs.
- Le **vieillissement des chefs d'entreprise** et les incertitudes sur la reprise des exploitations par des jeunes

**Certaines conséquences, et certains signaux, se faisant déjà sentir au niveau de certaines filières, la mission a ainsi enregistré les problèmes suivants.**

### **les semences**

Si l'Anjou dispose effectivement d'atouts incontestables au niveau de la filière semences, sa place est néanmoins fragile.

- Les obtenteurs sont très volatils et, dans la vallée de l'Authion, il ne subsiste plus qu'une seule entreprise française de sélection. Les autres ont été délocalisés ou achetées par des groupes étrangers.

- La concurrence est de plus en plus sévère entre régions françaises et à l'origine de délocalisations d'établissements producteurs vers le Centre et le Sud Ouest de la France, d'autant que certaines semences à forte valeur ajoutée –les potagères– supportent des coûts de transport entre l'agriculteur multiplicateur et l'établissement producteur.

D'autre part, de nombreux pays producteurs entrent en scène, dont, en premier lieu, la Chine, qui dispose, en raison de la taille de son territoire de conditions agro-climatiques favorables et d'une main-d'œuvre abondante et peu coûteuse.

- Le nombre d'agriculteurs multiplicateurs de semences dans la vallée de l'Authion est susceptible de baisser par manque de jeunes pour s'installer dans cette filière. Il peut en résulter des difficultés au niveau de la protection des zones de production de semences.

- La nouvelle Politique Agricole Commune accordera une prime forfaitaire à l'hectare –de l'ordre de 400 euros– indépendamment de la culture produite. Un agriculteur-multiplicateur qui prendrait la suite d'un céréalier augmenterait son chiffre d'affaires à l'hectare de cette somme, alors que l'agriculteur multiplicateur de la vallée de l'Authion ne pourra évidemment pas bénéficier de cette prime. Cette situation, si aucun remède n'est trouvé par les pouvoirs publics, sera d'évidence une cause de délocalisation d'agriculteurs multiplicateurs, de semences potagères par exemple.

### **l'horticulture ornementale**

Si l'Anjou occupe bien la première place nationale dans la production de bulbes et de plantes en pot, il faut noter que les débouchés sont essentiellement nationaux pour des raisons qui tiennent à la relative petite taille des entreprises (un chiffre d'affaires de 25 millions d'euros est exceptionnel) et à une certaine faiblesse de l'organisation collective de la filière au niveau de la mise en marché et de la logistique.

Comme il s'agit de produits capables de supporter le transport à distance, il paraît nécessaire à la mission de définir une stratégie de (re)conquête par une meilleure connaissance des marchés au niveau de l'Union européenne. Cette connaissance ne doit pas se limiter à l'évolution de la demande solvable, mais s'étendre également à la

technique des pratiques commerciales en vigueur dans l'ensemble des vingt-quatre autres pays. L'analyse comparative faite à l'occasion du déplacement de la mission aux Pays-Bas accentue encore cette exigence.

Maintenir la capacité de produire devra conduire aussi à la définition d'une politique foncière adaptée et respectueuse, à la fois du droit de propriété, et de la nécessité pour les jeunes entrepreneurs qui s'installent d'être assurés d'une affectation des sols d'une durée suffisamment longue pour réaliser l'amortissement d'équipements de plus en plus coûteux (serres) et sophistiqués au plan de la maîtrise des consommations d'eau, d'énergie et de la conduite opératoire par voie informatique.

### ***l'arboriculture fruitière***

L'arboriculture du Maine-et-Loire se caractérise par la primauté des surfaces affectées à la production des pommes. Si les vergers angevins représentent 10% des plantations françaises de pommiers avec une prédominance des variétés Golden Delicious et Granny Smith, celles-ci sont de plus en plus concurrencées par les variétés de l'Hémisphère Sud : Gala, Braeburn, Elstar, Pink Lady.

La France est le premier pays exportateur mondial depuis 30 ans et 82 % des exportations se font en direction des pays de l'Union Européenne - et en particulier vers la Grande-Bretagne qui achète 50 % des tonnages -, les 18 % restant étant commercialisés dans les pays du Moyen-Orient, de l'Asie du Sud-Est, de la Russie, de l'Afrique et de l'Amérique du Sud. Mais la production française, de 2 millions de tonnes, doit être comparée à celle de la Chine, qui s'élève à 25 millions de tonnes et qui poursuit sa progression du fait de ses possibilités d'exportation considérables.

La main d'œuvre, qui représente 50 à 60 % du prix de revient, fait que la pomme d'Anjou, en concurrence sur les marchés internationaux avec celle d'Afrique du Sud, d'Italie, du Sud Tyrol et bientôt de la Chine - est pénalisée par le faible coût de la main d'œuvre dans ces pays.

D'autre part, depuis une dizaine d'années, la superficie plantée en pommiers a diminué d'environ 1000 hectares, même si les efforts de productivité ont permis de maintenir la production de pommes. Cette réduction a entraîné une diminution des emplois permanents en arboriculture, puisque l'on considère qu'un hectare de pommiers correspond à un emploi direct. Il faut aussi rappeler que l'arboriculture est la production qui emploie le plus de saisonniers chaque année : environ 10000.

Le vieillissement des chefs d'exploitation et l'insuffisance d'installation de jeunes interrogent également les arboriculteurs sur l'avenir de leur profession.

### ***la viticulture***

La reconnaissance de l'excellence des vins d'Anjou passe surtout par la primauté de la qualité et par une offre en volume suffisante dans les spécificités de terroirs véritablement typés. Il faut pour cela maintenir la qualité des vins par la réduction dans certaines régions des rendements à l'hectare, par la reconquête des coteaux, par

l'encouragement, à prodiguer auprès des producteurs, à commercialiser leur production par l'intermédiaire du négoce.

Par ailleurs, la multiplicité des appellations locales rend difficile la notoriété des vins d'Anjou en la réduisant trop à l'espace national et régional et l'insuffisance de négociants de réputation internationale, capables d'offrir dans leurs palettes de grands vins français les meilleurs terroirs de l'Anjou, ce qui constitue un handicap pour la conquête de nouveaux marchés en France et à l'exportation.

Enfin, des incertitudes se font jour quant à la poursuite par l'INRA de la formation et de la recherche, liées à cette production. D'autre part, la profession souhaiterait que soient mises en place des formations d'un niveau supérieur au BTS.

### **les champignons**

En Europe, le principal concurrent de la France est la Hollande qui produit environ 270.000 t/an. Les Chinois, les Indonésiens, et les Indiens produisent des champignons à bas prix dont l'importation en Europe est actuellement contingentée.

Depuis plusieurs années, la filière champignon est confrontée à des exigences de modernisation qui doivent trouver des solutions rapidement pour que cette production soit consolidée :

- 85 % de la récolte des champignons sont faits "en caves" où les conditions de travail pour le personnel sont difficiles et le coût de production élevé. Les techniques modernes de récolte en "maisons de culture" permettent de limiter la pénibilité du travail et réduisent le coût de production. Un important programme d'investissement pour la construction de "maisons de culture" et l'amélioration des usines de transformation est prévu au cours des 3 ou 4 prochaines années. Les Hollandais ont fait cette modernisation de la récolte depuis plus de 10 ans.

- La réalisation de ces investissements est en partie subordonnée à la position des pouvoirs publics dans des négociations actuellement en cours : ses résultats sont attendus par la profession.

- Le champignon est mieux valorisé quand il est vendu en frais. La vente en frais qui offre un fort potentiel de développement en Europe doit être privilégiée, ce qui nécessite une offre suivie de grande qualité.

- Les quotas européens d'importation de champignons d'Extrême Orient doivent être maintenus dans l'Europe élargie.

### **3 LA STRATEGIE DE CONSOLIDATION**

Le **Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire du 13 décembre 2002** a fixé les lignes directrices de l'action du Gouvernement pour favoriser la création d'entreprises et d'emplois dans les territoires, soutenir la modernisation de leurs économies et le développement de leurs capacités d'innovation et créer les conditions d'un renforcement de l'attractivité territoriale de notre pays.

L'**anticipation et l'accompagnement des mutations économiques territoriales**, notamment à travers la création d'une mission interministérielle (Mission Interministérielle des Mutations Economiques), chargée de coordonner cette action, rentre dans ce cadre et vise à renforcer significativement les dynamiques d'aménagement, en associant les données relatives aux bassins d'emplois et aux filières et en intégrant leurs évolutions, en France, en Europe et dans le monde, et les dynamiques d'emploi, en mettant en adéquation bassin d'emplois et bassin de compétences, c'est à dire en rapprochant les savoir-faire des salariés et l'analyse prévisionnelle des qualifications et des métiers des branches professionnelles, des perspectives d'évolution des secteurs correspondants.

Dans cette optique, le **Contrat de site** est un nouvel instrument qui constitue une réponse adaptée à une situation touchant gravement et/ou pouvant toucher un bassin d'emploi particulier. Il permet à la fois de concentrer des moyens financiers à partir d'un diagnostic territorial commun, de mieux organiser dans le temps les actions en les inscrivant dans une véritable stratégie et de mobiliser l'ensemble des acteurs au travers de partenariats actifs.

Le **Contrat de site d'Angers**, décidées lors du CIADT du 26 mai dernier, (*annexe 2*) constitue ainsi un véritable **contrat d'objectifs** par lequel les différents partenaires s'engagent sur des orientations visant à revitaliser le territoire et à poursuivre les actions structurantes déjà engagées.

La stratégie de consolidation du pôle végétal de l'Anjou, proposée par la mission d'expertise, s'inscrit dans le cadre de ces orientations : anticiper, observer, structurer, avec pour objectif premier de conforter l'appareil productif pour maintenir et créer des emplois.

**Quatre leviers de développement, indissociables entre eux, lui paraissent devoir être actionnés, l'ensemble formant un « plan d'actions à 5 à 10 ans ».**

- **l'innovation et la recherche**, dans plusieurs directions complémentaires, de l'amont vers l'aval : la recherche, la liaison enseignement supérieur – recherche – entreprise et le partenariat public – privé, les transferts de technologies, l'appui à l'installation d'entreprises innovantes, la recherche d'investissements étrangers, l'ensemble formant une boucle vertueuse.

*L'Etat , avec les collectivités territoriales, doit être l'acteur majeur d'impulsion de cette priorité.*

- **l'organisation professionnelle** : rester en tête des régions agricoles à forte valeur ajoutée et veiller à l'excellence des savoir-faire pour mieux valoriser les ressources de l'Anjou : telle doit être l'ambition communément partagée et qui implique que les faiblesses relatives dans chacune des filières soient l'occasion, pour les professionnels concernés, après les avoir surmontées, de réaliser de nouvelles avancées.

*Ceci est avant tout du ressort des professionnels, avec le soutien des pouvoirs publics en fonction des enjeux et des problèmes.*

- **les facteurs de production**, dont la plupart sont plus ou moins transversaux à l'ensemble des filières : notamment, la maîtrise foncière, l'utilisation rationnelle et respectueuse de l'environnement des intrants - notamment l'eau -, la transmission d'entreprises, les saisonniers...

*Les pouvoirs publics dans toutes leurs composantes y ont un rôle important à jouer avec les professionnels.*

- **la notoriété de l'Anjou et du Val de Loire**, afin de faire correspondre l'image actuelle des productions végétales spécialisées, plus ou moins identifiée sur les plans national et international, avec celle de leur cadre patrimonial, le Val de Loire, région appréciée de l'Hexagone et l'une des plus connues au plan mondial.

*Les collectivités territoriales, en partenariat avec l'Etat, sont probablement les plus concernées par cet objectif.*

## **4 L'INNOVATION ET LA RECHERCHE**

### **4.1 L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

#### **4.1.1 *l'Université d'Angers***

Les formations supérieures constituent l'une des conditions majeures du renforcement de la compétitivité du territoire de l'Anjou et de son attractivité. L'Université d'Angers, avec de nombreux autres établissements d'enseignement public et privé, en est le pôle majeur : elle accueille aujourd'hui 16000 étudiants, formés par plus de 2000 enseignants et chercheurs délivrant plus de 300 diplômes et forme, avec Nantes, Rennes et Poitiers, l'un des facteurs structurants du Grand Ouest de notre pays.

Par sa décision d'accompagner d'une manière significative le développement des Unités Mixtes de Recherche (UMR) dans le secteur végétal, l'Université apporte son concours à l'excellence de la formation dispensée. En matière de formation supérieure, le végétal est moins concerné, mais des formations existent, dont la plus récente intéresse l'économie et la commercialisation des produits végétaux, bruts ou transformés, l'ensemble de ces enseignements travaillant en synergie avec les établissements spécialisés.

La mission estime indispensable pour la cohérence indispensable au développement du pôle végétal de l'Anjou que tous ces enseignements puissent être à minima préservés à l'occasion de l'**élaboration du prochain contrat quadriennal Etat-Université**, en cours de négociation, et du passage à la nouvelle structuration de la carte universitaire en Licence-Mastère-Doctorat (LMD). Profitant de cette nouvelle carte, la mission estime nécessaire :

- d'organiser de nouvelles formations spécialisées de niveaux L M D
- de poursuivre et soutenir la démarche auprès des instances européennes pour obtenir la reconnaissance d'Angers comme site d'accueil « Marie Curie »
- en complément des formations déjà existantes, de créer des Masters à l'international dans les domaines des Semences, de l'Horticulture et du Paysage - en prenant exemple de la démarche entreprise par l'Ecole Supérieure d'Agriculture (ESA) dans le domaine de la viticulture
- de consolider le dispositif de reconnaissance des licences professionnelles (niveau Bac + 3), mises en œuvre entre l'Université d'Angers, l'INH, l'ESA et les deux Lycées agricoles (public : Le Fresne et privé : Pouillé), spécialisés en horticulture
- d'accompagner financièrement les augmentations de locaux nécessaires à cet accueil

**PROPOSITION : la mission propose que, dans le cadre du prochain contrat quadriennal Etat-Université, le Président de l'Université d'Angers élabore un programme spécifique de développement de ses enseignements et de ses actions dans le domaine du végétal.**

#### **4.1.2 l'École Nationale Supérieure du Paysage**

L'École Nationale Supérieure du Paysage forme en quatre ans des paysagistes Diplômés Par Le Gouvernement (DPLG). Crée en 1976, l'École est un établissement public d'enseignement et de recherche, regroupant 42 emplois, sous tutelle du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales. Elle est actuellement installée sur le site historique du Potager du Roi, dans le domaine national de Versailles, à Versailles dans les Yvelines.

A côté des formations au projet paysager et aux pratiques du paysage et du jardinage, l'École comprend un laboratoire de recherches consacrées à l'étude des politiques et des pratiques de paysage (LEPPP) qui regroupe les programmes des enseignants-chercheurs de l'établissement. Ce laboratoire travaille avec de nombreux partenaires extérieurs à l'École, dont des Écoles d'Architecture, le Centre National du Machinisme Agricole, du Génie Rural, des Eaux et des Forêts (CEMAGREF) et l'École Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts (ENGREF) ainsi que l'Institut National d'Horticulture (INH) d'Angers.

Ce dernier partenariat est d'ailleurs logique puisque l'INH est né en 1997 de la fusion de deux grandes Écoles du Ministère de l'Agriculture : l'École Nationale des Ingénieurs des Travaux de l'Horticulture et du Paysage (ENITHP), créée en 1971 à Angers, et l'École Nationale Supérieure d'Horticulture (ENSH), créée en 1874 à Versailles. Cette dernière École a été transférée de Versailles à Angers dans le cadre de la politique de **transfert d'emplois publics**, décidée dans les années 90.

La mission considère que le développement du pôle végétal de l'Anjou est l'occasion de compléter le transfert de l'ENSH à Angers par celui de l'École Nationale Supérieure du Paysage. Plusieurs raisons militent en faveur de ce transfert :

- les deux Ecoles ENSH et ENSP étaient historiquement sur le même site de Versailles du fait de la synergie existante dans l'enseignement de ces deux établissements : botanique/écologie/droit,

- l'inscription du Val de Loire au patrimoine mondial de l'UNESCO, du fait de l'exceptionnelle qualité de son patrimoine naturel, culturel et paysager, et les actions d'ores et déjà engagées par la Mission Val de Loire et le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine dans le domaine du paysage, justifient ce transfert au niveau de l'environnement naturel et culturel de l'École,

- Le rapprochement physique avec l'INH permettrait d'accroître le potentiel d'enseignants capables d'offrir une formation cohérente à l'international dans le domaine du paysage, correspondant au niveau international souhaité du pôle végétal de l'Anjou

- Une Unité Mixte de Recherche Paysage et Biodiversité, proposée par l'INH et l'Université d'Angers est en cours de négociation

- La volonté des collectivités territoriales (Région-Département-Agglo) de soutenir techniquement et financièrement le transfert d'emplois publics sur l'Anjou a été maintes fois réaffirmée à la mission, comme cela avait été le cas, et s'est d'ailleurs concrétisé pour la création de l'INH et l'implantation prochaine du siège de l'ADEME,

- Les locaux actuels de l'Ecole à Versailles sont vétustes et génèrent un coût d'entretien très élevé, ce qui ne serait pas le cas dans le cadre d'un nouveau bâtiment

**PROPOSITION : la mission propose que le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales, en liaison avec le Comité pour l'Implantation Territoriale des Emplois Publics et la DATAR, mette à l'étude le transfert de l'École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles sur le site d'Angers.**

## 4.2 LA RECHERCHE : UNE INFRASTRUCTURE DE NIVEAU EUROPEEN

Le site d'Angers est aujourd'hui devenu, grâce à la volonté partagée des scientifiques, des élus politiques et des acteurs économiques, un réseau d'enseignement supérieur et de recherche reconnu pour les productions végétales spécialisées : horticulture ornementale, arboriculture, vigne, plantes médicinales et, au premier chef, semences.

On peut indiquer comme exemple de dynamique collective que, dès 1982, à l'initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Angers, a été créé le **Pôle de Recherche et d'Innovation d'Angers (PRIA)**, installé à Angers Technopôle, dont l'objectif premier a été, et reste, de renforcer la qualité du partenariat enseignement supérieur-recherche-entreprises. Les liens laboratoires de recherche - entreprises existent (thèses, expérimentations, ...), mais doivent être développées

Ce partenariat présente en effet plusieurs avantages : économique, car il permet la valorisation des recherches ; financier, car il est de nature à accroître sensiblement les moyens mis à la disposition des équipes de recherche ; scientifique, en assurant une meilleure synergie entre les chercheurs et une meilleure "efficacité" dans la diffusion des connaissances et leur application.

Le soutien des **trois collectivités territoriales** (Région, Département, Agglomération) présentes sur Angers a toujours été constant et déterminant, notamment dans l'équipement des laboratoires

Le **réseau de recherche** comprend aujourd'hui notamment trois Unités Mixtes de Recherche (UMR), grâce à une réelle dynamique de partenariat qui permet de regrouper des moyens intellectuels et matériels de l'Université d'Angers, des laboratoires de recherche de l'INRA d'Angers et des Unités d'enseignement et de

recherche de l'Institut National d'Horticulture, en liaison avec l'Unité d'amélioration des espèces fruitières et ornementales et la Station nationale d'essais des semences du GEVES : pathologie végétale (UMR PAVE), sciences agronomiques appliquées à l'horticulture (UMR SAGAH), physiologie moléculaire des semences (UMR PMS).

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2004, l'Unité d'amélioration des espèces fruitières et ornementales se transformera en une quatrième Unité Mixte de Recherche (UMR GENHORT) et une cinquième Unité « Paysage et Biodiversité » est en voie de constitution et d'agrément.

Il faut également mentionner la réflexion sur la création d'un Institut Fédératif de Recherche (IFR) sur le végétal et l'initiative pour la reconnaissance du pôle en « site Marie Curie » pour l'accueil des doctorants

Les analyses de l'**Observatoire de la Recherche Angevine**, créé dès 1995 par le Conseil Général de Maine-et-Loire et l'Agglomération d'Angers auprès d'Angers Technopôle, mettent clairement en évidence la montée en puissance du potentiel de recherche, notamment des équipes du végétal, et l'équilibre des stratégies des équipes au regard de la rose des vents de la recherche (académique, relation avec les entreprises, formation,...). Il souligne cependant la faible capacité d'accueil des doctorants et surtout des post-doc.

D'autre part, une étude récente conduite avec l'Observatoire des Sciences et Techniques confirme la lisibilité internationale encore faible des équipes angevines du végétal qui doivent conforter leur stratégie de publication dans les revues internationales.

De l'avis de la majorité des interlocuteurs rencontrés par la mission, ce réseau végétal, d'un potentiel et d'une originalité considérables, justifie d'autant plus d'être renforcé que, seule, une masse critique suffisante, permettra d'attirer investisseurs et entreprises susceptibles de créer les emplois nécessaires à la croissance de l'agglomération angevine et de l'Anjou. Or, cette masse critique n'est pas suffisante aujourd'hui : trop important pour s'interroger sur sa pérennité, mais pas assez pour engendrer la dynamique attendue, le réseau est aujourd'hui à la croisée des chemins.

#### **4.2.1 *le renforcement des capacités de recherche***

Après avoir entendu et écouté les propositions des différents partenaires, la mission propose de retenir l'objectif ambitieux de doubler dans les cinq ans le potentiel de recherche publique sur le végétal et de mobiliser les investissements consécutifs à ce renforcement.

Cet objectif comprend à la fois des actions communes aux différentes équipes de recherche et des actions spécifiques aux équipes de recherche

##### A – Accroître le potentiel de recherche

- Assurer le financement de 10 nouveaux doctorants par an (7 à 8 sur crédits publics et 2 à 3 avec l'appui des entreprises : bourses CIFRE), soit dans quelques années 30 personnes supplémentaires participant directement à la recherche et aux publications des labos ;
- Assurer le financement pour la présence sur Angers de 10 chercheurs post-doc (sur des contrats si possible de 2 ans, et non 11 mois comme actuellement)
- Accroître l'accueil de professeurs-invités (objectif : un professeur étranger présent dans chaque unité de recherche).

#### *B - Actions spécifiques aux équipes de recherche*

##### A – UMR PMS (Physiologie Moléculaire des Semences)

La création d'un Institut National de Recherche sur les Semences (INARES) serait en mesure de consolider la localisation de nombreuses entreprises semencières en Anjou. Elle aurait un double objectif : regrouper les forces vives des équipes INRA, INH et Université d'Angers travaillant sur les aspects fondamentaux des semences (pathologie, biologie fondamentale, génétique) ; créer un nouveau laboratoire des activités d'interface entre la recherche plus fondamentale, notamment sur la physiologie, et la recherche plus appliquée, concernant notamment la germination et les usages agronomiques, recherches déjà mises en place dans les instituts techniques (SNES, FNAMS) et répondant directement aux préoccupations des semenciers.

Il serait nécessaire pour cela de transformer et mettre aux normes des locaux actuels de l'ancien Laboratoire Régional de Protection des Végétaux et de créer un nouveau bâtiment d'environ 1000 m<sup>2</sup> ; d'autre part, un investissement humain serait indispensable pour renforcer les équipes existantes en scientifique (+ 5 en cinq ans), avec un personnel technique hautement qualifié (3 ingénieurs de recherche et 3 techniciens).

##### B – UMR PAVE (Pathologie Végétale)/GENHORT (Amélioration des espèces fruitières et ornementales)/SAGAH (Sciences AGronomiques Appliquées à l'Horticulture)

Ces trois Unités Mixtes de Recherche, constituées sur le site d'Angers, sont confrontées à l'impossibilité actuelle de rassembler dans les mêmes locaux les équipes de recherche. Il devrait être proposé de programmer la réalisation des investissements nécessaires (2000 m<sup>2</sup>) permettant le regroupement dans un même lieu chaque unité.

##### C – UMR PAYSAGE

La jeune équipe de recherche en Paysage de l'Institut National d'Horticulture, qui a entrepris les démarches pour s'associer à une équipe de l'Université d'Angers, doit être le point d'appui de constitution d'une unité de recherche de dimension internationale. Cette évolution serait largement confortée par l'hypothèse de l'installation à Angers de l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage (ENSP).

Elle nécessite, au delà de l'accueil de nouveaux thésards (2 par an) et de post doc (1 par an), l'accueil d'ingénieurs de recherche sur les paysages et l'écologie urbaine en provenance d'autre institutions (CEMAGREF / IFEN/...). Elle impliquera également la construction de locaux spécifiques nouveaux (500 m<sup>2</sup>).

***PROPOSITION : la mission propose de renforcer les capacités de recherche sur le végétal en Anjou et de retenir comme objectif le doublement en cinq ans du potentiel de recherche publique (Ministère de la Recherche et des Nouvelles Technologies – MNRT - et établissements publics) sur le végétal et de mobiliser les investissements nécessaires qui en découleront***

#### **4.2.2 la création d'une structure fédérative de recherche**

La consolidation des relations entre l'enseignement et de la recherche avec les entreprises s'inscrit dans une stratégie gagnant-gagnant : pour les entreprises, elle permet le transfert plus aisé des technologies innovantes et, en retour, les expérimentations et les transpositions effectuées permettent de mieux nourrir les enseignants et les chercheurs en stimulant l'innovation dans ces filières.

Le transfert de technologie est présent à Angers, notamment à travers les travaux du réseau d'enseignement et de recherche présenté plus haut, les actions des entreprises elles-mêmes et celles d'Angers Technopôle.

Toutefois, le renforcement escompté des capacités de recherche du pôle végétal de l'Anjou entraînera logiquement la nécessité d'une collaboration plus efficace entre les labos de recherche publique et ceux des entreprises privées.

C'est pourquoi la mission préconise la **création d'une structure fédérative de recherche sur le végétal en Anjou**. Deux structures pourraient être étudiées : un Institut Fédératif de Recherche (IFR) et un Centre National de Recherche Technologique (CNRT).

Créés en 1994, les **Instituts Fédératifs de Recherche (IFR)** jouent un rôle essentiel en regroupant des unités de différentes institutions pour l'élaboration d'une politique scientifique de site. Financés notamment par le Fonds National de la Science, ils sont aujourd'hui près d'une centaine en France.

Le Ministère de la Recherche et des Nouvelles Technologies a également mis en place depuis trois ans un nouveau dispositif de soutien aux transferts de technologie : les **Centres Nationaux de Recherche Technologique (CNRT)**. Dix-huit CNRT existent maintenant, mais aucun en région Pays de la Loire.

L'une ou l'autre de ces structures pourrait intégrer un centre de ressource spécialisé sur le végétal, qui comprendrait :

- un regroupement des bibliothèques spécialisées (INRA – INH – ESA - UA), principalement à destination des étudiants (formation initiale et continue) et des

professionnels, car les chercheurs disposent maintenant d'accès en ligne aux revues

- un appui à la recherche documentaire des professionnels des filières de l'horticulture et du paysage
- un lieu commun de formation continue
- la localisation des enseignants d'économie de l'INH et de l'UA spécialisés sur le végétal et constitution d'une petite équipe d'économistes (4 à 5 ingénieurs) en charge de la veille stratégique sur les filières (équipe qui devrait être co-financée par les organisations professionnelles et l'État)
- un bâtiment de 800 à 1000 m<sup>2</sup> sur le site universitaire de Belle Beille à proximité de la technopole

**PROPOSITION : la mission propose que les acteurs locaux mettent à l'étude la création d'une structure fédérative de recherche, qui pourrait, une fois mises au point et acceptée par les instances nationales, être inscrit dans le cadre du contrat quadriennal Etat-Université 2004-2008.**

#### **4.2.3 la recherche génomique**

La recherche génomique permet d'identifier les gènes d'intérêt, intervenant à la fois pour accroître la résistance aux pathogènes (virus, bactéries, champignons), satisfaire aux critères de qualité dans leur diversité (de l'arôme à la conservation) et améliorer les performances agronomiques des plantes. C'est un moyen exceptionnel mis au service de l'amélioration des plantes, permettant le développement d'une agriculture compétitive adaptée aux objectifs économiques et environnementaux et susceptible d'apporter des solutions à la sous-alimentation et à la malnutrition.

Pour explorer ce nouveau champ d'investigation du vivant, extraordinairement porteur d'avenir, a été lancé en 1999 un grand programme fédérateur qui associe la recherche publique (INRA, CIRAD, IRD, CNRS) et les principales sociétés privées pour l'amélioration et la protection des cultures (BIOGEMMA, BAYER...), intitulé **Génoplante**.

Il représente aujourd'hui un dispositif essentiel pour l'étude des génomes végétaux à des fins, non seulement agronomiques, mais également médicales, permettant de relier végétal et santé.

Génoplante comprend plus de 100 équipes de recherche, réparties sur l'ensemble du territoire français et qui conduisent autant de projets scientifiques.

\* Il apparaît souhaitable de mieux relier les recherches existantes en Anjou à ce programme, en particulier dans le cadre du renforcement, évoqué plus haut, de l'Unité Mixte de Recherche Physiologie moléculaire des semences.

\* De la même façon, il serait souhaitable que la quatrième UMR – amélioration des espèces fruitières et ornementales (GENHORT) –, créée en 1996 dans le but de

gérer les ressources génétiques d'espèces horticoles et d'établir une méthodologie de la sélection et de l'innovation variétales, se rapproche des structures existantes, notamment du **Génopôle Ouest**.

En effet, GENHORT aborde, avec ses moyens actuels, la Sélection Assistée par Marqueurs (SAM), qui utilise les données de la génomique pour améliorer l'efficacité du processus de sélection et réduire sa durée.

Les méthodes classiques de sélection (hybridation) nécessitent d'attendre le stade adulte des plantes issues d'un croisement pour identifier celles qui sont porteuses de caractères intéressants (qualité de la graine, résistance aux maladies...). Or, si certains caractères sont gouvernés par l'action d'un seul gène, et sont dits de type "qualitatifs" (présence ou absence) et transmis de façon simple, d'autres caractères, qui correspondent à la combinaison de l'action de plusieurs gènes, sont dits "quantitatifs". Les régions chromosomiques impliquées dans ces caractères quantitatifs peuvent être localisés sur une carte génétique et être repérés par des marqueurs moléculaires.

Les marqueurs moléculaires présentent l'avantage de pouvoir être détectés facilement et être visualisables à partir d'échantillons d'ADN extraits de plantes très jeunes. La Sélection assistée par marqueurs permet ainsi de réduire la durée de la sélection de nouvelles variétés. Elle a été utilisée pour obtenir des pommiers résistants à l'oïdium et à la tavelure, à partir notamment de variétés du Conservatoire du Centre de l'INRA d'Angers.

\* Enfin, existe à Angers une Plateforme (PFT) de Biotechnologies Moléculaires, soutenue depuis plusieurs années dans le cadre du Contrat Etat-Région. Elle est dédiée à des approches modernes s'appuyant sur les découvertes les plus récentes en biologie (génomes, transcriptome, protéome) et vise à assurer la formation initiale et/ou continue des acteurs de l'entreprise, de l'enseignement et de la recherche, à favoriser le transfert de technologies par la sensibilisation, le conseil et l'assistance aux industries et PME/PMI de la région, et à renforcer la compétitivité des PME/PMI par des prestations, le plus souvent contractuelles.

Cette plateforme constitue de fait une antenne « transfert et formation » du Génopôle Ouest et continuera d'être soutenu dans le cadre du Contrat Etat-Région 2004-2006

Compte tenu des enjeux qui s'attachent à la recherche génomique, la mission estime important de mieux relier, voire de fédérer, les recherches existants en Anjou sur la génomique dans le cadre du Génopôle Ouest et du programme Génoplante. A cette fin, l'INRA d'Angers pourrait proposer des mesures de coordination.

**PROPOSITION : la mission juge indispensable la poursuite du soutien à la Plateforme (PFT) de Biotechnologies moléculaires (Contrat Etat-Région).** *Elle propose à l'INRA d'étudier les mesures les plus pertinentes pour inscrire les recherches existants en Anjou sur la génomique dans le cadre de Génopôle Ouest et du programme Génoplante.*

#### **4.2.4 le soutien au contrat de branche « semences et plants » et à la recherche finalisée en production de semences**

Les contrats de branche constituent le principal outil d'orientation de la politique française en matière de semences.

Tous les 3 ans, le Ministère de l'Agriculture lance un appel d'offres reprenant les objectifs prioritaires des Pouvoirs Publics (actuellement : réduction des intrants, adaptation à de nouveaux segments du marché, agriculture durable, etc. ...). Ces objectifs concernent toute la branche semences, et une part importante des crédits est consacrée à l'appui à la sélection et la création variétale (participation par exemple au financement de Génoplante). La production de semences est également concernée, mais uniquement dans des axes définis par le ministère de l'Agriculture.

Enfin, les actions de recherche financées par les contrats de branche ont avant-tout une portée nationale.

Ces concours publics ont un effet d'entraînement et un effet multiplicateur notables puisqu'un euro dépensé dans une action de recherche a pour effet de mobiliser chez le partenaire privé quatre euros supplémentaires.

**PROPOSITION : la mission suggère de confirmer l'allocation de ces crédits en 2004 et dans les années suivantes afin de mettre en œuvre les travaux retenus au titre des appels d'offres, ceci afin de marquer la volonté du Gouvernement de consolider au plan européen le pôle végétal de l'Anjou qui doit notamment sa notoriété à l'excellence de la filière semences,**

Au plan régional, depuis plusieurs années, un effort important a été fait à Angers pour créer ou développer des laboratoires de recherche sur le végétal, et en particulier sur les semences. Mais cette recherche fondamentale ne peut pas (et n'a pas vocation à) répondre aux préoccupations concrètes et immédiates des acteurs de la filière de production de semences.

L'Anjou est pourtant avant tout une terre de production agricole, et les préoccupations techniques sont nombreuses.

La principale source d'information technique pour les Agriculteurs Multiplicateurs, comme pour les Etablissements Semenciers réside dans les travaux conduits par le Service Technique de la FNAMS et son laboratoire d'analyse de semences (LABOSEM) à Brain sur l'Authion.

Dans ce contexte, il paraît utile d'amplifier en Anjou, à côté et en complément de la recherche fondamentale, une activité de **recherche appliquée** dans un objectif de répondre aux préoccupations directes des acteurs de la production agricole de semences (agrophysiologie des cultures porte-graine, élaboration de la qualité en culture, épidémiologie et lutte contre les maladies, ...). Il s'agira sur ces

sujets d'apporter des connaissances pratiques et applicables à court ou moyen terme dans les parcelles de production.

Pour cela il serait nécessaire de mettre en place ou de renforcer, au sein des organismes existants (INRA, Université, Écoles d'ingénieurs, Centres techniques) ou d'une structure les fédérant (type GIS ?), des équipes spécialisées sur les **cultures porte-graine** (agronomes, physiologistes et pathologistes de terrain).

Les moyens supplémentaires à affecter à des actions de recherche appliquée en production de semences peuvent être estimés à 500000 euros par an, soit l'équivalent de 3 chercheurs, agronomes de terrain, à plein temps avec leurs moyens de travail.

***PROPOSITION: compte tenu de l'importance stratégique du secteur des semences, la mission propose à l'Etat de soutenir, à hauteur de 500000 euros, un programme de recherche finalisée territorialisée en Anjou.***

#### **4.2.5 la poursuite du programme de protection biologique intégrée**

La production des semences sous serres concerne 66 hectares en France. Le Maine-et-Loire est le principal département avec 50 % de ces surfaces. La protection sanitaire de ces cultures porte-graine est difficile à concilier avec la défense des pollinisateurs indispensables aux productions à hybrider. La Protection Biologique Intégrée est une alternative à la lutte chimique.

Une petite équipe travaille déjà, en étroite relation avec les professionnels (notamment la FNAMS), avec le soutien du **Pôle Agronomique Ouest**, dans le cadre d'un partenariat avec l'UMR INRA-ENSA de Rennes. Cette recherche devrait pouvoir être confortée, tant dans son potentiel de recherche (+ 2 chercheurs) que de transfert/expérimentation (+ 2 ingénieurs de recherche et 2 techniciens). Elle représente en effet pour la région et les productions végétales un témoignage d'exemplarité environnementale, non négligeable pour leur notoriété.

***PROPOSITION: la mission propose que le soutien public au programme de protection biologique intégrée soit poursuivi, sous l'égide du Pôle Agronomique Ouest.***

#### **4.2.6 la qualité phytosanitaire**

La promotion de la qualité, notamment à l'export, des productions végétales de l'Anjou et des Pays de la Loire passe par la garantie de qualité en matière phytosanitaire et par le respect des bonnes pratiques agricoles : c'est en particulier le rôle, par le biais des Avertissements Agricoles, du Service Régional de la Protection

des Végétaux (SRPV), installé à Angers et dépendant de la Direction Régionale de l’Agriculture et de la Forêt (DRAF), avec le relais des coopératives et des négociants.

Parallèlement, un organisme régional original a été créé dans les années 90 à Angers : le Groupement Interprofessionnel de Recherche sur les Produits Agro-Pharmaceutiques (GIRPA), constitué du DRAF/SRPV, de l’Université d’Angers et d’un syndicat professionnel, la Fédération Régionale de Défense des Organismes Nuisibles (FREDON), qui dispose d’un laboratoire d’analyses phytosanitaires.

Ces trois acteurs, dans le but de conforter leur efficacité, ont décidé de mieux structurer et officialiser le laboratoire existant sous la forme d’un projet commun : l’Unité d’Analyse des Résidus de pesticides. L’intégration de ce laboratoire, à compétence nationale, au sein du Laboratoire National de Protection des Végétaux, réseau de treize unités thématiques de recherche et d’analyse sur le territoire français, renforcerait encore cette efficacité

**PROPOSITION : la mission propose que le Ministère de l’Agriculture, de l’Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales intègre la nouvelle Unité d’Analyse de Résidus de pesticides au sein du Laboratoire National de Protection des Végétaux.**

#### **4.2.7 les Rencontres du végétal**

Les 20 et 21 novembre 2003, se sont tenues à Angers les premières Rencontres nationales du Végétal, colloque scientifique de haut niveau sur la recherche et l’innovation en Horticulture, Semences et Paysage.

Mises en œuvre à l’initiative de l’Institut National d’Horticulture, de l’INRA, du Groupement d’Etudes et de Contrôle des Variétés et des Semences (GEVES) et de l’Université d’Angers, en relation avec le Centre Technique des Fruits et Légumes (CTIFL), l’Association nationale des STructures d’Expérimentation et de Démonstration en HORticulture (ASTREDHOR), l’ITEIPMAI, la FNAMS et le Groupement National Interprofessionnel des Semences et plants (GNIS), ces rencontres ont pour objectif de mettre régulièrement à disposition des scientifiques, des expérimentateurs, des enseignants et des professionnels les acquis les plus récents des recherches conduites en France et à l’étranger dans ces domaines.

La pérennisation de ces Rencontres constitue pour la mission un enjeu essentiel de la reconnaissance internationale du pôle végétal de l’Anjou et de ses chercheurs. Elles pourraient avantageusement être couplées avec le Salon du Végétal qui se tient chaque année à Angers et qui bénéficie déjà d’une grande notoriété nationale et européenne.

**PROPOSITION : la mission propose que l’Etat soutienne, à hauteur de 100.000 euros par an, cette dynamique de valorisation nationale des travaux de recherche finalisée.**

## **5 L'INSTALLATION DES ENTREPRISES INNOVANTES**

### **5.1 INCUBATION ET CAPITAL-AMORCAGE DES ENTREPRISES INNOVANTES**

La mise en application des recherches par l'intermédiaire des entreprises innovantes est une des conditions à saisir pour le soutien de l'emploi et la quête de la plus haute valeur ajoutée par actif travaillant.

Dans cet esprit, la loi sur l'innovation et la recherche du 12 juillet 1999 a prévu la possibilité pour les établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche de créer des « **incubateurs** », structures d'accueil et d'accompagnement de porteurs de projets d'entreprises. Le Ministère de la Recherche et de la Technologie et le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie a encouragé cette ouverture à travers des appels à projets « Incubation et capital-amorçage des entreprises technologiques ».

29 incubateurs ont ainsi été constitués en trois ans, dont un seul reconnu en région des Pays de la Loire à Atlanpole, à l'initiative de la Technopôle Nantes-Saint Nazaire et de l'Université de Nantes.

Le « Plan Innovation », présenté par les deux Ministres fin 2002, conforte ce dispositif après évaluation des incubateurs existants. La Ministre de la Recherche et des Nouvelles Technologies a confirmé le 5 novembre dernier le re-financement des incubateurs pour la période 2004-2006, avec l'appui du Fonds Social Européen.

Depuis 2001, Angers-Technopôle et ses partenaires ont développé une activité d'incubation, permettant d'aider les entreprises à financer les expertises nécessaires (marketing, financières, juridiques, technologiques). Le budget actuel mobilisable est de 150.000 euros.

Quoique non officiellement reconnu par le Ministère, **l'Incubateur d'Angers Technopôle** a porté ses fruits puisqu'en 2002, 9 projets ont été aidés sur 63 détectés et qu'en 2003, 3 projets angevins sur 9 pour la région Pays de la Loire ont été lauréats du 5<sup>ème</sup> Concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes. C'est pourquoi la mission considère qu'il y a lieu de reconnaître officiellement cet Incubateur.

D'autre part, parallèlement à l'augmentation des capacités de recherche du pôle végétal, une opération ciblée sur les entreprises du végétal et des biotechnologies s'avère pertinente en matière d'incubation.

**PROPOSITION : la mission souhaite que l'Etat reconnaisse l'Incubateur d'Angers Technopôle et soutienne son projet de mener une opération ciblée sur le végétal/biotech (déttection, pré-incubation, incubation) pour les cinq prochaines années. A cette fin, une dotation de 60000 euros par**

*an de l'Etat pourrait abonder la participation actuelle des collectivités locales et régionales à destination de cet Incubateur.*

En ce qui concerne les **fonds de capital-amorçage**, le « Plan Innovation » prévoit, en liaison avec la Caisse des Dépôts et Consignations, d'accroître les moyens publics de soutien aux entreprises en création, issues des pôles d'excellence technologique. La recherche de financement d'amorçage est en effet une des phases limitantes de la concrétisation des projets innovants de création d'entreprises.

C'est pourquoi, à l'initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Angers, a été constituée, en partenariat avec quatre banques régionales et vingt-deux entreprises, une Société de Capital Risque **Anjou Amorçage**. Elle dispose d'un capital social de 600000 euros et cible les projets à forte valeur ajoutée, principalement dans les technologies de l'information, de l'électronique et des biotechnologies, présentant un potentiel de développement national ou international.

Angers Technopôle propose que ce fonds soit abondé par le fond national de capital-amorçage (État - Caisse des Dépôts et Consignations) d'une dotation spécifique dédiée aux projets liés au végétal et aux biotechnologies.

**PROPOSITION : en complément du soutien à l'incubation, la mission propose que le dispositif Anjou Amorçage soit doté de 600.000 euros supplémentaires, équivalent au capital actuellement mobilisable.**

Ces mesures de soutien à la création d'entreprises rejoignent les objectifs de la loi pour l'initiative économique de juillet 2002, dont les différents axes doivent permettre d'accentuer le dynamisme du pôle végétal.

La « **Maison de la Création et de la Reprise d'entreprise (MCR)** », dont la création a été décidée par le CIADT du 26 mai 2003 dans cadre du **Contrat de site d'Angers**, s'inscrit pleinement dans ce cadre.

Piloté par la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Angers et soutenu par l'État et les organismes économiques locaux, elle sera un outil novateur pour faire la promotion de la création en Anjou, accueillir et orienter les porteurs de projets et ainsi favoriser la pérennité des entreprises en améliorant la qualité du conseil et de l'accompagnement. Elle devrait être opérationnelle début 2004.

## 5.2 LES INVESTISSEMENTS ETRANGERS

L'Agence Française pour les Investissements Internationaux, organisme public placé sous la cotutelle du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et du Ministère de la Fonction Publique, de la Réforme de l'État et de l'Aménagement du Territoire, participe au renforcement durable de l'attractivité du territoire français.

L'association Ouest Atlantique est à ce titre l'instrument officiel chargé d'affirmer la place de la France Atlantique (Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes) dans la compétition mondiale. Dans sa recherche de secteurs d'excellence, elle a, en 2001 et 2002, engagé une réflexion et des études sur les potentialités de la filière végétale et recherché les créneaux susceptibles de justifier une prospection d'investissements exogènes sur le Grand Ouest.

A l'issue de cette action exploratoire, Ouest Atlantique a répertorié un certain nombre de niches à fort potentiel, susceptibles de générer après recherche auprès des antennes de l'AFII et de la Direction des Relations Economiques Extérieures (DREE) des implantations directes, acquisitions, partenariats ou joint ventures dans les années à venir. Ces segments cibles concernent essentiellement le secteur des semences et, dans une moindre mesure, la transformation des fruits et des plantes médicinales.

Mais cet objectif de renforcement du pôle par de nouvelles implantations est largement tributaire de la notoriété des équipes de recherche et de l'importance des transferts de technologie réalisés dans cette zone géographique, et plus particulièrement en Anjou. Cet ensemble doit créer une véritable dynamique industrielle locale dans la branche du végétal.

Cet objectif est évidemment complémentaire avec la recherche d'investissements endogènes effectués depuis de nombreuses années par le Comité d'Expansion Économique et la Chambre de Commerce et d'Industrie et par la mission spécifique de prospection nationale, c'est-à-dire extérieure aux Pays de la Loire, engagée en mai 2003 par le Comité d'Expansion Économique et Angers Agglomération Développement dans le cadre du Contrat de Site d'Angers.

D'autre part, toujours dans le cadre du Contrat de site, un financement de 60000 euros a été dégagé pour la recherche d'investissements étrangers dans trois secteurs importants (automobile, électronique, végétal). Mais ce montant ne pourra suffire à couvrir tous les besoins de prospection-promotion de chacun de ces trois secteurs.

Afin de compléter ce financement et de cibler de façon sensible le secteur du végétal, une action spécifique de promotion et de communication (stand, site internet, documents) et de veille-benchmarking est à impulser par un cabinet international spécialisé dans le cadre d'un montage financier associant les principaux partenaires.

**PROPOSITION:** à la suite de l'étude exploratoire d'Ouest Atlantique, la mission propose, grâce à une participation du FNADT de 100000 euros, d'engager une prospection internationale sur le végétal.

## **6 L'ORGANISATION PROFESSIONNELLE**

### **6.1 UN COMITE STRATEGIQUE INTERPROFESSIONNEL**

Les semences, l'horticulture -notamment les fleurs coupées-, mais aussi les fruits et légumes et la viticulture, sont devenus, au même titre que la plupart des produits agricoles, de véritables **témoins de la mondialisation**.

La visite de la mission au Salon Hortifair d'Amsterdam, comme celle du Marché floral d'Aalsmeer, a été à cet égard révélateur de ce phénomène irréversible. La mission a constaté que, malgré leur avance, en particulier dans les domaines de la logistique et de la commercialisation, les Hollandais en subissaient aussi les conséquences et se posaient, comme nous, les mêmes questions, notamment sur les coûts de production, en privilégiant des réponses en termes d'organisation, de qualité, de niches et d'innovation.

Dans ce contexte difficile, en Hollande comme ailleurs, l'individualisme tend à prendre le pas sur la solidarité et les intérêts transversaux sont moins pris en compte. D'après discussions se font jour, en particulier sur les dépenses liées à la qualité, à la recherche et à l'innovation, alors que ce sont justement celles-là qui sont les plus nécessaires.

Face à la mondialisation et à l'ensemble des défis présentés plus haut, l'organisation professionnelle constitue donc un enjeu majeur.

En Anjou, les professionnels ont mis en place depuis plusieurs années des structures importantes - nationales ou régionales implantées en Anjou : le Bureau Horticole Régional, le Comité Économique Agricole des Fruits et Légumes du Bassin Val de Loire, la Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences, notamment. Il existe aussi des antennes de structures nationales, comme par exemple le Groupement National Interprofessionnel des Semences et plants, et des centres techniques nationaux : le Centre Technique du Champignon et l'Institut Technique Interprofessionnel des Plantes à parfum, médicinales et aromatiques, ainsi que des organisations professionnelles locales et des coopératives, grandes et petites.

Cette organisation professionnelle est avant tout l'affaire des professionnels et il n'appartient pas à la mission de porter de jugement sur la situation actuelle de l'organisation de chacune des filières.

Toutefois, au-delà de chaque filière, la mission considère que des enjeux transversaux existent : eau et environnement, ressources humaines, prospective sur les marchés mondiaux et intelligence économique, veille sociétale et technologique, logistique et commercialisation, promotion, etc. Pour certains d'entre eux, il lui semble qu'ils pourraient être mieux solutionnés, et à moindre coût, dans un cadre collectif et partenarial.

Aussi, la mission propose aux professionnels des productions végétales spécialisées de l'Anjou qu'un **comité stratégique interprofessionnel** soit mis en place, à leur initiative et sous l'égide de la Chambre régionale d'Agriculture des Pays de la Loire.

Il permettrait en outre d'engager avec plus de force d'éventuels partenariats internationaux, notamment avec les Pays-Bas en termes de commercialisation, afin d'investir de nouveaux marchés.

**PROPOSITION:** *afin d'amorcer le fonctionnement d'un Comité stratégique interprofessionnel, la mission propose que l'État apporte une participation de 25000 euros.*

## **6.2 UN CENTRE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DE VEILLE TECHNOLOGIQUE ET ECONOMIQUE**

Certaines grandes entreprises (dans le domaine des semences, par exemple) ou organisations professionnelles dégagent d'ores et déjà des moyens et se constituent des outils adéquats en matière de prospective et de veille, quelquefois avec l'aide des Offices agricoles existants et des Centres Techniques spécialisés.

La consolidation des productions végétales de l'Anjou passe, selon la mission, par la poursuite et l'accentuation de ces moyens et de ces outils indispensables d'anticipation de la demande et de la compétitivité de l'offre, grâce à la mise en place d'un outil collectif adapté.

Il semble à la mission que cet outil devrait avoir une compétence nationale, compte tenu de l'importance économique de l'Anjou et du nombre d'emplois concerné.

C'est pourquoi la mission propose d'étudier la faisabilité d'un **Centre national de veille technologique et économique** dont les fonctions permettraient, en aval des domaines de la recherche et des transferts de technologies proposées plus haut, en améliorant les liaisons entre l'offre et la demande, la production et la consommation, de renforcer la compétitivité économique des filières de production : veille technologique, intelligence économique, prospective des besoins et de l'évolution des marchés, centre interprofessionnel de documentation et de ressources, sensibilisation et formation...

Bien entendu, ce nouvel instrument constituerait un des principaux vecteurs de développement du Comité stratégique interprofessionnel proposé supra.

Si la pertinence d'un tel outil est démontré après étude, ses moyens pourraient notamment provenir de mises à disposition de personnels des organismes nationaux concernés : Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires

Rurales, Institut National de la Recherche Agronomique, Centre Français du Commerce Extérieur, Direction des Relations Économiques Extérieures, etc. ainsi que des organisations professionnelles existantes localement.

**PROPOSITION** : *la mission propose que l'Etat finance, à hauteur de 50.000 euros (FNADT/Offices agricoles concernés/MAAPAR/MRNT/Organisations professionnelles) une étude de faisabilité d'un Centre national de ressources, de veille technologique et d'intelligence économique à Angers.*

## **7 LES FACTEURS DE PRODUCTION**

### **7.1 LA GESTION DES INTRANTS**

Pour les cultures spécialisées du pôle végétal angevin, l'eau est un facteur essentiel de production. La maîtrise de la gestion de la ressource en eau et la reconquête de sa qualité sont indispensables pour conforter et développer les productions à haute valeur ajoutée. Les cultures exigent en effet :

- la régularité de la fourniture d'eau
- de l'eau de bonne qualité
- la maîtrise des débits et des pressions délivrées
- une desserte généralisée pour permettre les assolements et les rotations sur les sols irrigués

Les aménagements réalisés dans la vallée de l'Authion depuis le Moyen-Age pour sa mise hors d'eau sont exemplaires. A l'origine, les digues et les levées devaient permettre d'assurer une protection contre les crues de la Loire. Progressivement, d'autres travaux, réalisés à l'initiative d'Edgard Pisani, à l'époque Président de la Société d'Aménagement et de Développement Régional Authion Loire (SADRAL), ont permis de maintenir en période estivale le réseau hydrographique, à partir de la réserve de Rillé et des stations de pompage en Loire et de faciliter l'évacuation dans la Loire des cours d'eau drainés par l'Authion en cas de fortes précipitations.

L'installation d'une station de pompage de 80 m<sup>3</sup> par seconde aux Ponts de Cé en 1974 a constitué une étape majeure des aménagements hydrauliques destinés à préserver la vallée de l'Authion des inondations et à permettre son développement agricole (semences, horticulture, maraîchage...) en favorisant l'assainissement des terres.

L'arboriculture, présente sur l'ensemble de l'Anjou, a également besoin d'eau. Il s'agit le plus souvent pour cette production d'installations d'irrigation individuelle. Pour d'autres productions, une collectivité a même construit un réseau collectif d'irrigation apprécié par les horticulteurs de la commune.

Le développement, ou même la pérennisation de certaines productions, nécessite également la recherche de nouvelles ressources en eau pour l'irrigation afin de répondre aux demandes des producteurs de cultures spécialisées. Des solutions doivent être trouvées en Anjou pour assurer la consolidation du pôle végétal.

D'autres défis doivent être relevés au niveau de la gestion de l'eau.

Ainsi, la qualité de l'eau livrée aux agriculteurs se dégrade. La chaleur et le faible écoulement de l'eau en période estivale est à l'origine d'une forte eutrophisation des cours d'eau, ce qui perturbe le fonctionnement de l'irrigation au goutte à goutte. En effet, les orifices par lesquels l'eau s'écoule se bouchent.

Dans les serres, l'eau qui a servi à l'irrigation peut contenir des produits de traitement et doit être épurée avant son rejet dans le milieu. Les démarches sur la qualité de l'eau doivent se faire par bassins versants.

Enfin, des solutions doivent être recherchées, par une meilleure gestion de la distribution, pour économiser les ressources en eau utilisées par les cultures spécialisées.

Différentes solutions doivent être mises en œuvre pour atteindre cet objectif, et notamment :

- organiser un système d'irrigation collectif sur de grands périmètres pour mettre à la disposition des producteurs une installation rationnelle et sécurisée d'alimentation en eau qui puisse se substituer à des irrigations individuelles,

- rapprocher, à l'occasion des nouveaux travaux d'hydraulique, les points de prélèvement des zones d'irrigation pour limiter les pertes d'eau (évaporation, infiltration dans les fossés...)

L'eau, facteur essentiel de production pour les cultures spécialisées, doit être maîtrisée, quantitativement et qualitativement. C'est une condition nécessaire pour la pérennisation et le développement du pôle végétal angevin.

**PROPOSITION : la mission propose que l'État valide et appuie le projet de consolidation de l'aménagement hydraulique de la Vallée de l'Authion, à hauteur de 500000 euros d'investissement, à destination de l'Entente Interdépartementale pour l'Aménagement de la Vallée de l'Authion, maître d'ouvrage de ce projet de 14,4 millions d'euros.**

Bien entendu, toutes les garanties liées au respect de l'eau et de l'environnement devront préalablement avoir été prises.

## **7.2 LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DES SUPERFICIES CONCERNÉES**

La vallée de l'Authion, plaine alluviale de 40000 hectares, comprend environ 5000 hectares irrigués sur un total irrigable estimé à 9500 hectares. Environ 42 % de la superficie départementale consacrée à l'horticulture sont dans la vallée et il convient de veiller à leur maintien et de favoriser leur développement.

Les zones de protection des semences décidées dans la vallée sont de bonnes mesures pour les agriculteurs-multiplicateurs qui peuvent ainsi produire des semences protégées pour garantir le meilleur isolement génétique des cultures, en particulier pour le maïs semence, les haricots et les multi-espèces potagères. Ces zones de protection doivent être régulièrement adaptées pour tenir compte des restructurations des exploitations existantes, si celles-ci s'agrandissent par exemple à la suite du départ en retraite d'exploitants non remplacés.

Les productions horticoles sont également présentes en périphérie d'Angers et dans les communes du futur Pays d'Angers. Le climat, le sol, les aménagements hydrauliques sont favorables dans la région à ces productions et également aux cultures légumières. Cependant, ces superficies destinées à l'agriculture sont soumises à une pression foncière importante.

Les risques de développement de l'urbanisation à proximité d'Angers sont réels, au détriment des terres agricoles. De même, la réalisation d'équipements structurants (routes, par exemple) peut limiter les superficies affectées à l'agriculture.

Ce constat doit interpeller les décideurs. La consolidation, a fortiori le développement, du pôle végétal angevin ne peuvent pas s'envisager si les superficies qui leur sont nécessaires se réduisent.

Le Conseil de Développement du Pays et de l'Agglomération d'Angers propose qu'une charte foncière soit établie entre la Communauté d'Agglomération, les Communautés de communes et les représentants professionnels. Elle serait traduite dans les documents d'urbanisme opposables au tiers (Schéma de Cohérence Territoriale et Plans Locaux d'Urbanisme). Cette proposition agréée la mission.

En viticulture, toutes les superficies délimitées pour les AOC ne sont pas plantées en vigne. Il s'agit de réserves pour les AOC. Mais il ne faut pas déplacer ces surfaces à l'occasion, par exemple, de l'établissement de documents d'urbanisme, car elles correspondent à des sols géographiquement adaptés aux productions viticoles.

Certes, toutes les spéculations ne sont pas liées au sol et certaines productions sous serres notamment peuvent se développer en dehors des zones affectées traditionnellement aux cultures spécialisées en Anjou. Mais il faut y être très attentif, car la délocalisation peut aussi éloigner ces cultures de la région.

La maîtrise du foncier et les équipements notamment hydrauliques, existants ou prévus, conditionnent l'installation des jeunes en productions agricoles spécialisées. Compte tenu du niveau des investissements nécessaires, même en cas de reprise d'exploitations, le jeune doit savoir, sur une période d'au moins 15 ans, les conditions dans lesquelles son exploitation pourra vivre et se développer.

**PROPOSITION**: la mission propose de soutenir l'idée d'une Charte foncière de l'Anjou. Elle étudierait notamment, en étroite liaison avec l'Agglomération d'Angers, l'opportunité de créer un fonds foncier et un établissement public foncier local.

Elle contribuerait par ailleurs aux débats et propositions en cours de discussion sur les extensions périurbaines, notamment à travers le projet de loi relatif au développement des territoires ruraux et son article 19 sur les périphéries de protection et d'aménagement des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN).

*A titre d'expérimentation de ce nouveau dispositif, la mission propose qu'un crédit de 30000 euros en provenance du FNADT soit attribuée à l'Agglomération d'Angers.*

### 7.3 L'ENERGIE ET L'ENVIRONNEMENT

Les particuliers, les collectivités locales et les entreprises doivent, de plus en plus, prendre en considération les questions liées à l'énergie et à l'environnement dans leurs projets professionnels et leurs pratiques quotidiennes.

**En matière d'énergie**, le protocole de Kyoto en particulier va induire un effort de réduction des consommations énergétiques et notamment une amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur productif : économies d'énergie, transports, pollution atmosphérique, déchets, pollution des sols... La libéralisation des marchés de l'électricité et du gaz peuvent également amener les entreprises à mieux maîtriser leurs gestions énergétiques.

Un **management environnemental** adapté doit permettre aux entreprises d'intégrer la gestion de l'environnement et de l'énergie dans l'ensemble des pratiques de l'entreprise. Il permet à ces dernières, à travers par exemple la certification, de valoriser les efforts réalisés et d'améliorer ainsi leur compétitivité.

La présence à Angers de l'Agence De l'Environnement Et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) constitue une occasion d'exemplarité pour toutes les filières de production végétale, notamment pour accroître leur notoriété à l'international : cultures sous serres, gestion des intrants et des déchets, recyclage, valorisation des sous-produits organiques...

Pour accompagner les entreprises dans ces domaines, **l'ADEME propose des soutiens techniques et financiers** : aides à la recherche et au développement, aides à la décision et aux diagnostics énergétiques, aides à l'investissement, fonds de garantie des investissements de maîtrise de l'énergie (FOGIME), fonds d'investissements de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (FIDEME).

Dans ce cadre, et en partenariat avec l'ONIFLHOR, un appel à propositions a été lancé en 2002 au niveau national pour soutenir les audits énergétiques dans les serres maraîchères. Les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt sont chargées du suivi local de cette démarche.

**Sur les plans écologique et environnemental**, d'une façon générale, le cadre naturel de l'Anjou, substrat de ses productions végétales spécialisées, et la qualité de la vie des centres urbains angevins, font de cette région un témoin et un exemple.

A ce titre, la ville d'Angers a été une des premières à adopter en 1999 un « Agenda 21 local », qui se décline depuis en termes opérationnels chaque année et s'étendra à toute l'agglomération en 2004. Cette démarche exemplaire s'intègre naturellement à la stratégie nationale de développement durable, adoptée par le

Gouvernement le 3 juin 2003 lors du Comité Interministériel du Développement Durable.

Les productions végétales de l'Anjou doivent aussi s'inscrire, de par leur qualité, dans la gestion dynamique et partagée de la biodiversité, pour laquelle le Gouvernement prépare actuellement la stratégie nationale de la biodiversité.

## 7.4 LA MOBILISATION DES HOMMES

### 7.4.1 *les chefs d'exploitation*

Au cours des dernières années, est constatée une diminution importante de la population agricole en Anjou, et particulièrement dans la vallée de l'Authion.

Au cours de la dernière décennie, 10 exploitations ont disparu chaque semaine en Anjou, qui comprend, au dernier recensement agricole de 2000, 12541 exploitations. Cette diminution est plus importante dans la vallée que dans le département :

- évolution du nombre des exploitants : -21 % entre 1992 et 1997 pour la vallée et -17 % pour le département
- évolution du nombre des exploitations : -24 % entre 1992 et 1997 pour la vallée et -21 % pour le département
- âge moyen des agriculteurs dans la vallée : 47 ans et 44 ans dans le département

Il y a donc un risque important d'agrandissement des exploitations agricoles dans la vallée et d'abandon des cultures spécialisées.

Cette diminution des exploitations touche les cultures spécialisées. A titre d'exemple, entre 1992 et 1997, 25,9 % des producteurs de semences, 20,3 % des horticulteurs et 27,4 % des maraîchers ont disparu !

Par ailleurs, les professionnels rencontrés ont souligné le vieillissement de la population (en horticulture notamment, beaucoup d'exploitants vont partir en retraite dans les 5 prochaines années) et les problèmes de reprise d'exploitations vont donc se poser.

Or, les installations de jeunes en cultures spécialisées sont très peu nombreuses : quatre en 2001 et une en 2002, en horticulture ; une en 2001 et trois en 2002 en arboriculture.

Les formations nécessaires n'existent pas ou n'existent plus. C'est le cas de l'arboriculture dont la formation BTS au Lycée du Fresnes a été arrêtée par manque de candidats. A Montreuil-Bellay, le BTS Horticulture a été fermé pour la même raison. Il n'existe pas de formation en Anjou pour les salariés de la filière champignons dont le département est pourtant le premier producteur au niveau national.

Ce constat met une nouvelle fois en évidence le manque d'intérêt des jeunes pour les métiers de l'agriculture. Les raisons en sont multiples : pénibilité du travail ; grande disponibilité demandée au jeune par le chef d'entreprise pour le suivi des productions, les dimanches et jours fériés le cas échéant ; faible niveau de rémunération, etc. **Une valorisation de ces métiers doit absolument être assurée par les professionnels et les pouvoirs publics.**

Par ailleurs, il faut **favoriser la transmission d'exploitations et l'installation des jeunes** en développant de manière spécifique, pour les productions spécialisées, le répertoire départ-installation. Des actions sont à mener auprès des cédants, ce qui paraît prioritaire compte tenu de la démographie agricole, et les jeunes candidats à l'installation être mis en relation avec les cédants.

#### ***7.4.2 la formation continue***

Les professionnels signalent qu'ils ont des difficultés à trouver des personnels à profil "technique" ou "commercial" pour leurs exploitations. La Direction régionale de l'Agriculture et de la Forêt devrait **faire le point**, avec les chefs d'établissements publics ou privés du département, **des besoins exprimés et des solutions existantes ou à mettre en œuvre** pour y répondre et en discuter avec les professionnels.

#### ***7.4.3 la gestion des saisonniers***

L'Anjou se situe dans les tous premiers départements français pour le nombre de salariés permanents et de saisonniers en agriculture. En 2000, étaient recensés 7500 salariés permanents. L'arboriculture emploie environ 10000 saisonniers (CDD de 2 mois en général) et la viticulture peut avoir besoin de 4000 saisonniers (CDD de 15 jours à 3 semaines). D'autres productions spécialisées, semences, maraîchage, etc. utilisent aussi des saisonniers.

Les professionnels font état de difficultés pour trouver des personnels, malgré les actions engagées avec le Conseil Général, les autres collectivités locales et les services de l'Etat. L'objectif est de mobiliser les personnels disponibles dans le département pour ces travaux avant de faire appel à la main d'œuvre étrangère. Une **charte pour l'emploi des saisonniers** a été signée par les arboriculteurs en 2001.

Une autre solution pour trouver des saisonniers est de faire appel à des **groupements d'employeurs**. Il existe en Anjou 85 groupements d'employeurs en agriculture avec 272 adhérents, non compris les groupements constitués en service de remplacement. Cette solution répond à la demande des professionnels qui souhaitent par ailleurs que la création des groupements et leur fonctionnement fassent l'objet de mesures de simplification de la part de l'administration.

Les salariés des groupements doivent avoir les mêmes droits que les salariés permanents. Le projet de loi relatif au développement des territoires ruraux aborde les groupements d'employeurs et propose de faciliter les évolutions génératrices de création d'activités. Les professionnels sont très intéressés par ces propositions.

**PROPOSITION: la mission propose que le Préfet du département de Maine-et-Loire, en liaison avec le Préfet de région et les professionnels, élabore des propositions d'actions sur ces trois sujets (transmission d'entreprises et installation des jeunes, formation continue, saisonniers) indispensables à la mobilisation des hommes.**

## **8 LE RENFORCEMENT DE LA NOTORIETE ET DE L'IMAGE DE L'ANJOU ET DU VAL DE LOIRE**

La structuration de ce pôle végétal européen doit bien évidemment être accompagnée d'une communication et d'une promotion adaptées, tant vis à vis des Angevins eux-mêmes - l'adhésion de tous au projet est essentielle pour sa pérennité - et des Français que, et surtout, des clientèles européennes et internationales.

Il appartient en premier lieu à chaque filière de production de promouvoir ses produits et ses entreprises. C'est déjà le cas de la viticulture qui se positionne de plus en plus sur la référence au Val de Loire, surtout vis à vis de l'exportation.

En appui, un plan pluriannuel de renforcement de l'image internationale de l'Anjou et du Val de Loire doit pouvoir être élaboré en partenariat avec l'ensemble des acteurs, et notamment les Comités régionaux et départementaux du tourisme. Il apparaît en effet évident que le cadre « naturel » du pôle économique végétal de l'Anjou, en quelque sorte son écrin extérieur, est le patrimoine vivant - minéral, végétal, bâti - que constitue le Val de Loire et que l'un doit renvoyer à l'autre, en particulier dans l'image du pôle à l'international. Ce plan pourrait s'appuyer sur quatre nouvelles initiatives, en sus des actions et projets existants.

### **8.1 UN SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE L'AXE LIGERIEN**

Il semble à la mission que l'attractivité touristique doit participer au renforcement de l'image de l'Anjou, et de son pôle végétal.

L'État et le Conseil Régional des Pays de la Loire, dans le cadre du Contrat 2000-2006, se sont engagés dans une politique d'amélioration de l'offre touristique sur leur territoire, notamment à travers une politique de « pôles touristiques », structures territoriales chargées du développement touristique et de son organisation : dix-huit pôles sont ainsi aujourd'hui configurés, dont, en Anjou, le « pôle international du Saumurois » et le futur « pôle touristique urbain d'Angers ».

Par ailleurs, la Région s'est engagée de manière volontariste sur l'aménagement de sa façade littorale (contrat littoral, promotion...) et, concernant le Val de Loire, elle a impulsé avec ses partenaires un réseau d'itinéraires cyclables « La Loire à vélo ». De son côté, le Département de Maine-et-Loire, à travers le plan d'action 2000-2006 de son Comité Départemental du Tourisme, a décidé de positionner l'Anjou sur une destination internationale : la vallée de la Loire (« Loire Valley »), ayant pour cœur le Maine-et-Loire et l'Indre-et-Loire.

La mission propose que la Région et le Département de Maine-et-Loire complètent et mettent en cohérence ces initiatives en élaborant un schéma de développement touristique de l'axe ligérien.

Ce projet permettrait de décliner sur l'Anjou la vocation internationale du Val de Loire consacrée par son inscription, en décembre 2000, sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce label international offre d'évidence l'occasion de relier la notoriété mondiale de la Loire avec la dimension internationale du pôle végétal de l'Anjou. D'ores et déjà, les actions mises en oeuvre par la Mission Val-de-Loire sur l'ensemble du site pour illustrer ce label en termes concrets contribuent à cet objectif : colloques et débats internationaux, notamment sur le paysage, visites pédagogiques, formation et recherches, etc.

Il prendrait en compte certains éléments du Plan Loire Grandeur Nature.

Il intégrerait également dans ses éléments d'attractivité les Salons professionnels existants. Le Salon du Végétal en particulier se tient chaque année au Parc des Expositions d'Angers et en est à sa quinzième édition. Organisé par le Bureau Horticole Régional, il est depuis quatre ans le salon professionnel horticole le plus important de France : plus de 500 exposants, près de 20000 visiteurs. Les autres Salons (SIVAL, Vins de Loire) participent également à la notoriété, et aux affaires, de l'Anjou.

**PROPOSITION : la mission propose l'élaboration d'un schéma de développement touristique de l'axe ligérien. Afin de favoriser sa préparation, 50000 euros seraient affectés par l'État. Cette préparation associerait les Conseils régionaux des Pays de la Loire et du Centre, les deux Préfectures de région, les Comités Départementaux du Tourisme, le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine et la Mission Val-de-Loire**

## 8.2 UNE ECOLE DU VEGETAL

La mission propose également que le CIADT aide l'association Terre des Sciences à réaliser son projet d'Ecole du Végétal. Cette association est un Centre de Culture Scientifique et Technique reconnu, existant depuis 10 ans à Angers. Au-delà de son action actuelle, elle doit pouvoir jouer un rôle accru en termes de sensibilisation et d'acculturation scientifique et technique en matière de végétal, d'écologie et de développement durable auprès des Angevins, et notamment des populations scolaires, en partenariat avec la Cité des Sciences et de l'Industrie de Paris.

Cette École aurait deux fonctions : accueillir des scolaires pour des séjours de 2 à 4 jours dans un lieu équipé pour l'observation et l'expérimentation et former des médiateurs sur le végétal et l'environnement, en partenariat avec l'Éducation nationale et l'Enseignement agricole.

Cette École constituerait en outre une première étape du projet de Parc du végétal, actuellement à l'étude à l'initiative du Conseil Général de Maine-et-Loire.

***PROPOSITION : la mission propose que le FNADT participe à hauteur de 50 % des crédits nécessaires, soit 40000 euros, à l'action du CCSTI Terre des Sciences pour l'étude de faisabilité de l'École du Végétal.***

### **8.3 LE PARC DU VEGETAL**

Le Conseil Général de Maine-et-Loire a soutenu depuis très longtemps la dynamique du pôle végétal angevin, comme il a été cité plus haut. En effet, l'ensemble des filières de production et des organismes d'enseignement et de recherche concernés représente plus de 10% de la population active en Maine-et-Loire.

Par ailleurs, ce pôle se situe au premier rang national en matière d'horticulture, situation de plus en plus disputée avec la Hollande, l'Espagne et d'autres pays non européens, alors même que le savoir faire en la matière doit absolument être préservé et développé afin de faire face aux importantes pertes d'emploi dans les filières industrielles de production (électronique, mécanique, confection).

C'est pourquoi le Conseil général a décidé de concevoir, puis de réaliser avec les différentes composantes de la filière, un ensemble aux finalités de développement économique et touristique durable, dénommé "**Parc du végétal**", équipement de grande dimension (une quarantaine d'hectares) comprenant des espaces paysagés et scénographiés, mais également des espaces destinés à recevoir des publics spécifiques : entreprises, scolaires, grand public.

Une méthode de travail largement participative a permis ces dernières semaines d'associer plus d'une centaine d'organismes privés et publics aux différentes étapes du projet : définition des objectifs et du contenu, choix de conception, modalité de mise en œuvre et exploitation.

La poursuite de la démarche engagée nécessite de nouveaux moyens d'étude pour permettre d'établir, en 2004, le programme définitif, évaluer les travaux et retenir le site d'implantation. Ces différentes études techniques se prolongeront sur l'année 2005 avant que ne soit engagée la mise en œuvre effective du projet (construction et contrats de cultures) aboutissant à une ouverture du parc au public en 2007.

Cet accompagnement de la collectivité par des prestataires extérieurs représente un coût financier estimé à 392 000 € HT pour l'année 2004 et de 1 166 000 € HT pour l'année 2005. Le Conseil général de Maine-et-Loire souhaite pouvoir disposer d'une aide de l'État de 157 000 € HT pour l'année 2004 et de 466 000 € HT pour l'année 2005 soit 40 % des crédits à engager.

La mission considère que ce projet participe à la dynamique angevine : il doit pouvoir constituer une valeur ajoutée non négligeable pour le pôle végétal européen et pour l'agglomération toute entière. Bien plus, il peut être le futur drapeau de l'Anjou végétal et polariser autour de lui l'image d'une nouvelle modernité pour cette région traditionnelle marquée par l'Histoire.

**PROPOSITION** : la mission reconnaît l'intérêt du projet de Parc de Végétal et propose que l'Etat dégage pour 2004 un crédit de 150000 euros de FNADT au bénéfice du Département de Maine-et-Loire pour les études complémentaires de conception.

#### 8.4 LE CONCOURS DE FLEURISSEMENT DE LA FRANCE

Chaque année, plus de 10000 communes participent au Concours des Villes et Villages Fleuris pour embellir et fleurir leurs espaces publics, leurs parcs, jardins et bâtiments et créer ainsi un environnement favorable à l'accueil et au séjour, aussi bien des habitants que des touristes. Ce concours permet aussi de perpétuer l'art des jardins, de promouvoir la diversité végétale et de célébrer les jardiniers professionnels et amateurs. Il est organisé par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris, présidé par le Ministre en charge du tourisme.

Il s'inscrit dans le renouveau de la politique gouvernementale en faveur des jardins, animée par le Ministère de la Culture et de la Communication, en liaison avec le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable : création d'un Conseil national des parcs et jardins, organisation d'un rendez-vous annuel grand public les « Rendez-vous aux jardins », notamment.

Le Val de Loire, avec les châteaux royaux et leurs jardins, avec le Conservatoire des jardins de Chaumont-sur-Loire, avec l'Institut National d'Horticulture d'Angers et la place prépondérante de l'Anjou dans les cultures végétales spécialisées, est particulièrement concerné par le renouveau de cette politique, en adéquation avec la demande sociale d'environnement et dont la croissance continue des productions horticoles depuis plusieurs années porte témoignage.

**PROPOSITION** : la mission suggère que le Secrétariat d'Etat au Tourisme installe à Angers l'équipe d'organisation du Concours national des Villes et Villages fleuris.

Enfin, l'installation à Angers de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), outil reconnu aux plans national et international et symbole d'une politique moderne de l'environnement et du développement durable, participe aussi à cette reconnaissance internationale et devrait rapidement se regrouper dans ses nouveaux locaux, avec un échéancier affiché, lui permettant de s'intégrer naturellement dans la nouvelle dynamique angevine.

## 9 LE PROLONGEMENT DE LA MISSION D'EXPERTISE

La mission d'expertise terminera officiellement ses travaux après les décisions du CIADT du 15 décembre 2003, le rendu de son rapport final fin 2003 et les réunions de restitution auprès des principaux organismes et personnalités rencontrés qu'elle souhaite organiser début 2004.

Tout au long de son déroulement, son objectif premier a été d'élaborer, et de proposer aux acteurs locaux, ce qui pourrait constituer l'amorce d'un **plan d'actions à 5 ou 10 ans** pour le pôle végétal.

C'est pourquoi il est indispensable qu'un dispositif adapté soit mis en place le plus tôt possible pour prolonger cette mission d'expertise et assumer la responsabilité de l'animation des décisions prises par l'ensemble des acteurs.

La mission ne juge pas nécessaire de créer ex nihilo une nouvelle structure. Elle considère en effet que l'existence de plusieurs organismes sur l'agglomération angevine constitue l'occasion de mettre en place plus facilement ce dispositif : le Comité d'Expansion Économique et le Conseil d'animation du pôle végétal (ex PRIA) au sein d'Angers Technopôle, en étroite liaison avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et le Conseil Régional des Pays de la Loire, lui paraissent les structures les plus à même de servir de point d'appui.

**PROPOSITION : la mission propose que l'État affecte 50 % de crédits nécessaires, soit 60000 euros de FNADT, au recrutement et au fonctionnement d'un chargé de mission exclusivement chargé de cette animation dans le cadre d'un montage financier local associant ces différents organismes.**

Il appartiendra aux acteurs locaux de décider de l'adossement administratif de cet animateur. L'idée de placer à ses côtés un grand expert ou une/des personnalité(s) motivée(s), extérieur(e) ou non à l'Anjou, pourrait être étudiée, de même que la constitution d'un organe informel de pilotage, réunissant, en nombre très limité, les techniciens responsables des différents organismes les plus concernés par le végétal.

Bernard COURTOIS  
Préfet Honoraire

Georges RIBIERE  
Inspection générale de  
l'environnement

Jean-Paul VELLAUD  
Conseil général du GREF

## **ANNEXES**

## ANNEXE 1 : LETTRE DE MISSION

Le Délégué à l'Aménagement du Territoire  
et à l'Action Régionale,

à

Paris, le 11 avril 2003

### **Objet : Développement du pôle végétal d'Angers**

A l'issue de la réunion de ministres du 28 janvier dernier sur les bassins victimes de sinistres économiques majeurs, le Premier ministre a souligné la priorité qu'attache le gouvernement à l'anticipation et à l'accompagnement des mutations économiques pour en prévenir les effets sur les salariés et les territoires concernés.

La situation d'Angers, affectée récemment par des évolutions brutales qui se sont traduites par la perte d'environ 1300 emplois, a conduit les pouvoirs publics à mettre en place un dispositif d'appui économique spécifique : l'ensemble des actions de redynamisation sont désormais coordonnées dans le cadre d'un contrat de site qui regroupe à la fois des mesures immédiates et des mesures à plus long terme.

Au delà des actions qu'il est possible d'engager rapidement sur le terrain, le renforcement et le développement d'activités de haute valeur ajoutée, créatrices d'emplois durables, est essentiel.

A cet égard, Angers présente aujourd'hui un potentiel scientifique et industriel de premier plan dans le domaine des productions végétales, qui compte 15 000 emplois et regroupe plus de 500 chercheurs autour de l'Institut National d'Horticulture, de l'INRA, de l'Office communautaire des variétés végétales ou de l'université.

Ces activités sont susceptibles, demain, de s'élargir vers les domaines de l'environnement, des biotechnologies et de la santé. Mais un soutien ciblé de l'État et des collectivités territoriales s'avère sans doute nécessaire pour conforter ce dynamisme et confirmer Angers parmi les pôles d'excellence européens dans ces domaines.

Le contexte dans lequel s'inscrit cette action est favorable : l'implantation prochaine de l'ADEME, l'existence d'une profession agricole acquise aux bonnes pratiques et au développement durable, la mobilisation suscitée par l'élaboration d'un agenda 21 sont autant d'éléments positifs.

C'est pourquoi j'ai souhaité qu'une mission commune du conseil général du GREF et de l'inspection générale de l'environnement puisse expertiser les conditions de développement de ce pôle végétal – environnement – biotechnologie – santé.

Cette mission devra notamment examiner les points suivants :

1 – Le développement du pôle angevin doit s'inscrire dans une stratégie à long terme qui mette en valeur les points d'excellence à conforter, les domaines encore insuffisamment présents et ceux sur lesquels des diversifications sont possibles et souhaitables. La mission devra esquisser cette stratégie, à partir des entretiens qu'elle aura avec les acteurs économiques locaux ainsi que des comparaisons avec d'autres pôles européens.

2 – Le renforcement du potentiel de recherche publique et de formation supérieure présent à Angers et son déploiement vers de nouveaux créneaux apparaît sans doute comme une première priorité, ce qui appelle un diagnostic de l'offre existante, de ses développements souhaitables ainsi que des besoins en matière de formation professionnelle.

3- La faisabilité des transferts ou des implantations sur Angers d'organismes publics ou d'équipes de recherche qui pourraient conforter cette stratégie devra être examinée.

4 – Il en sera de même des moyens destinés à renforcer les coopérations entre les entreprises, le monde universitaire et scientifique permettant de contribuer au développement du tissu industriel, et notamment des PME innovantes.

5 – Enfin, les besoins en matière de services aux entreprises (lieux de séminaires, de congrès scientifiques, centres de ressources, structures d'accueil...) et de promotion économique devront être analysés.

Je vous remercie d'avoir bien voulu désigner Monsieur VELLAUD du conseil général du GREF et Monsieur Georges RIBIERE, de l'inspection générale de l'environnement pour participer à cette mission, Monsieur Bernard COURTOIS préfet y participera également.

M. le préfet du Maine et Loire vous apportera son concours pour la réalisation de vos travaux.

Je souhaite que cette mission puisse me rendre ses premières préconisations pour le prochain CIADT prévu à l'été 2003 et d'un rapport définitif pour la fin de l'année 2003.

Nicolas JACQUET

## **ANNEXE 2 : CIADT DU 26 MAI 2003 (EXTRAIT DU DOSSIER DE PRESSE)**

### **LE CONTRAT DE SITE D'ANGERS**

Angers connaît une situation économique fragilisée par la fermeture successive de plusieurs entreprises : liquidation judiciaire d'ACT manufacturing (électronique) en décembre 2002, fermeture de l'entreprise TRW (équipement automobile), et restructurations dans le domaine de l'habillement. Au total, près de **1300 emplois** sont concernés par ces restructurations. Cette situation est d'autant plus sensible qu'elle touche plusieurs secteurs qui constituent une part non négligeable de la force industrielle du tissu économique angevin.

C'est pourquoi le Gouvernement engage un dispositif d'appui sous la forme d'un **contrat de site** entre l'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs socio-économiques pour impulser les actions de redynamisation à court et moyen terme.

Après plusieurs rencontres de travail associant largement les différents partenaires locaux, ce contrat a été soumis aux collectivités locales concernées qui en ont approuvé le contenu. Son périmètre recouvre l'ensemble du **bassin d'emplois d'Angers**, avec une priorité pour les actions concernant l'agglomération du **Grand Angers**.

A ce stade, il s'agit d'un **contrat d'objectifs** par lequel les différents partenaires s'engagent sur des orientations visant à revitaliser le territoire et à poursuivre les actions structurantes déjà engagées. Un plan d'action sera préparé à l'été entre l'Etat et les collectivités pour en décliner les aspects opérationnels.

Le contrat de site porte sur les volets suivants

- des **actions économiques**, destiné à renforcer l'offre d'accueil d'entreprises et à développer l'ingénierie territoriale ;
- des **actions structurantes** pour permettre l'accueil des entreprises dans des conditions attractives ;
- un **programme emploi- formation** avec notamment la mise en place d'une cellule inter- entreprises de reclassement ;
- le **renforcement** de l'offre scientifique et technologique du territoire angevin.

Parmi les principales mesures, on relèvera plus particulièrement :

- la **création** d'une Zone Franche Urbaine sur Angers ;
- la **réalisation** d'un parc industriel et logistique de 150 hectares sur les communes de Saint-Sylvain-d'Anjou et de Saint-Barthélémy
- la **réhabilitation** des principales friches industrielles de l'agglomération ;
- la **promotion d'un grand pôle scientifique et industriel** autour du végétal, de l'environnement, des bio-biotechnologies et de la santé. Une mission d'expertise nationale vient d'être mise en place sous l'égide de la Datar.

Une estimation des actions incluses dans ce contrat correspond à un financement global de l'ordre de **26M€** dont **5,5M€** de crédits d'Etat et **8M€** de crédits européens.

### **ANNEXE 3 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES ET CONTACTEES**

*30 avril 2003*

Jacques **BARTHELEMY**, Préfet de Maine-et-Loire  
Jean-Jacques **CARON**, Secrétaire Général  
Jean-François **RUGUET**, Directeur des Affaires Economiques

*16 mai 2003*

Michel **VELE**, Président du Bureau Horticole Régional

*23 mai 2003*

Jean-François **CESBRON**, Président de la Chambre départementale d'Agriculture  
Laurent **DAMOUR**, Directeur Général  
Matthieu **GILLES**, Responsable Filière Technologies du Vivant à Ouest Atlantique

*19 juin 2003*

François **COLSON**, Directeur de l'Institut National d'Horticulture

*20 juin 2003*

André **LARDEUX**, Sénateur, Président du Conseil Général de Maine-et-Loire  
Jean-Marc **LEGRAND**, Directeur Général des Services du Département  
Yves **HERICOURT**, Directeur Général Adjoint des Services du Département  
Louis-Luc **BELLARD**, Président de la Coopérative Verger d'Anjou  
Olivier **AUGUIN**, Chef de projet du Contrat de site  
Patrick **CAZIN-BOURGUIGNON**, Directeur Départemental Adjoint de l'Agriculture et de la Forêt  
Louis-Marie **RIVIERE**, Président du Centre d'Angers de l'INRA

*30 juin 2003*

Philippe **MUSSET**, Délégué Général du Comité d'Expansion Economique

*3 juillet 2003*

Xavier **GOMARD**, Directeur Général des Etablissements MINIER  
Jacques **MALAGIE**, Directeur du Comité Economique Agricole des Fruits et Légumes du Bassin Val de Loire

*4 juillet 2003*

Jean-Charles **TAUGOURDEAU**, Député de Maine-et-Loire, Maire de Beaufort-en-Vallée et PDG de l'Entreprise Taugourdeau  
Paul **MAREAU**, Maire de Sainte Gemmes sur Loire  
Joseph **LE ROYER**, Président de la Coopérative Fleuron d'Anjou  
Yves **GIDOIN**, Directeur Général de la Coopérative Fleuron d'Anjou

*8 juillet 2003 (à Paris)*

Hervé **de CHARETTE**, ancien Ministre, Député de Maine-et-Loire et Conseiller Régional des Pays de la Loire

*10 juillet 2003*

Jean-Claude **ANTONINI**, Maire d'Angers, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Angers et d'Angers Agglomération Développement  
François **COLSON**, Directeur de l'Institut National d'Horticulture

*11 juillet 2003*

Daniel **RAOUL**, Sénateur de Maine-et-Loire, Maire-Adjoint d'Angers

*18 juillet 2003*

Bernard **MONPON**, Directeur Général d'ARCHIMEX

*23 juillet 2003 (à Nantes)*

Bernard **BOUCAULT**, Préfet de Région des Pays de la Loire, Préfet de Loire Atlantique

Jean-Christophe **PAILLE**, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Jean-Noël **MENARD**, Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt

Jacques **de CHILLY**, Délégué Général d'Ouest Atlantique

Philippe **CABON**, Directeur du Groupement d'Employeurs Hôtellerie Restauration de Loire Atlantique

*24 juillet 2003*

Jean **QUESSADA**, Directeur d'Angers Technopôle

*26 août 2003*

Jean-Marc **LEGRAND**, Directeur Général des Services du Département

Yves **HERICOURT**, Directeur Général Adjoint des Services du Département

*2 septembre 2003 (à Paris)*

Michel **RADELET**, Président délégué du Conseil National des Villes et Villages Fleuris

*3 septembre 2003*

Sylvain **MARTY**, Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de Maine-et-Loire

Gilles **VERNIAU**, Directeur Administratif et Jean-Pierre **BOUVERAT-BERNIER**, Directeur Technique de l'Institut Technique Interprofessionnel des Plantes à Parfum, Médicinales et Aromatiques

*4 septembre 2003*

Marc **LAFFINEUR**, Député de Maine-et-Loire, Maire d'Avrillé

Christophe **BECHU**, Conseiller Général

Michel **BOURDIER**, Directeur d'Angers Agglomération Développement

*11septembre 2003 (à Guyancourt)*

Yvette **DATTEE**, Directrice du Groupement d'Études des Variétés et Essais de Semences

*12 septembre 2003 (à Paris)*

Jean-Philippe **DARNAULT**, Directeur Général du Marketing et du Développement des Etablissements TRUFFAUT

*16 septembre 2003 (à Paris)*

Jean-Claude **GUILLON**, Directeur Stratégie et Communication des Établissements LIMAGRAIN

Philippe **MAUGUIN**, Directeur Général de l'Institut National des Appellations d'Origine

*17 septembre 2003 (à Paris)*

Louis-Pierre **BALAY**, Directeur de l'Office National des Fruits, des Légumes et de l'Horticulture

Bertrand **HERVIEU**, Président, et Marion **GUILLOU**, Directrice Générale de l'Institut National de la Recherche Agronomique

*18 septembre 2003*

Jacques **BARTHELEMY**, Préfet de Maine-et-Loire

Arnaud **DELOUR**, Directeur Général des Établissements Vilmorin

Bernard **BOSC**, Directeur-Adjoint de la Recherche

*19 septembre 2003*

Bernard **HAMON**, Directeur Général de la Coopérative Agricole Vienne-Anjou-Loire CAVAL)

Bart **KIEWIET**, Président de l'Office Communautaire des Variétés Végétales

Jean **MAISON**, Chargé des espèces ornementales et des dénominations à l'Unité Technique de l'OCVV

Véronique **DOREAU**, Chargée de la Chambre de Recours à l'Unité Juridique de l'OCVV

Pierre **AGUILAS**, Président de la Fédération Viticole de l'Anjou

*23 septembre 2003*

Marc **SPIELREN**, Président-Directeur Général de la Société d'Économie Mixte du Marché de RUNGIS (*à Rungis*)

Michel **THIBIER**, Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales

Georges-François **LECLERC**, Directeur-Adjoint du Cabinet de Roselyne BACHELOT, Ministre de l'Écologie et du Développement Durable (*à Paris*)

*24 septembre 2003 (à Paris)*

Jean-Claude **LEJOB**, Président du Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes

Bruno **HOT**, Directeur des Politiques Économique et Internationale au Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales

Marie-France **CAZALERE**, Sous-Directrice des cultures et des produits végétaux

*26 septembre 2003 (à Paris)*

Michèle **PAPPALARDO**, Présidente, et François **DEMARCQ**, Directeur Général de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

*30 septembre 2003*

Bruno **DUPONT**, Producteur de pommes et de poires en Val de Loire, Président du Syndicat Fruits de Maine-et-Loire

Jean-Pierre **BIGRE**, Chargé de mission auprès du Directeur Général de l'Alimentation au Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales  
Christian **BAIN**, Chef du Service Régional de Protection des Végétaux, Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt des Pays de la Loire

Laurent **HARPIN**, Président de la Société Coopérative Douessine des Pépiniéristes et Christine **PAQUIER**, Directrice

Bernard **BELOUARD**, Président de la Coopérative Agricole du Pays de Loire (*à Doué la Fontaine*)

*1 octobre 2003*

Gérard **MERCIER**, Président Directeur Général de la SICAMUS

Sylvain **MARTY**, Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de Maine-et-Loire

Réunion du Comité de pilotage de l'étude pôle végétal France Atlantique : Franck **BOURASSEAU**, Chargé de mission au Comité d'Expansion Economique du Val-de-Loire, Laurent **SANSOUCY**, Directeur Marketing et Matthieu **GILLES**, responsable Technologies du Vivant à Ouest Atlantique, Michel **GRESLE**, Chargé de mission au Conseil Général de la Charente-Maritime, Ulrike **RUDOLPH**, Consultant senior chez Ernst and Young Entrepreneurs

Jean-Louis **FERRIER**, ancien Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie des Pays de la Loire, Directeur du Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Automatisés

Réunion du Conseil d'animation du Pôle végétal d'Angers Technopôle : François **COLSON**, Directeur de l'INH, Président, Jean **QUESSADA**, Directeur d'Angers Technopôle, Olivier **GARDAIS**, Chambre de Commerce et d'Industrie, Luc **VANDEVELDE**, Directeur du BHR, Xavier **GOMARD**, Directeur Général des pépinières Minier, Jacques **MALAGIE**, Directeur du CEAFL, Jean-Benoît **PORTIER**, PDG de l'entreprise Falienor, Sophie **RICHARD**, Responsable administrative et financière de l'entreprise André Briant Jeunes plants, Jean-Daniel **VIEMONT**, IUP Productions végétales à l'Université d'Angers, Jean **DEBENEST**, Professeur d'économie à l'Université d'Angers, Jean-Luc **GAIGNARD**, Chargé de mission à Terre des Sciences, Dominique **LAUNAY**, Conseiller technologique à Pays de la Loire Innovation, Gilles **GALOPIN**, Chercheur à l'INH, Vincent **CABIGLIERA**, Angers Technopôle

*2 octobre 2003*

Visite du Centre Régional Horticole FLORILOIRE

Luc **VANDEVELDE**, Directeur du Bureau Horticole Régional

*10 octobre 2003*

Christian **GAUDIN**, Sénateur de Maine-et-Loire, Vice-Président du Conseil Général  
Chantal **GYOU**, Directrice chargée de la Recherche au Conseil Général  
Bruno **PARMENTIER**, Directeur Général du Groupe ESA  
Alain **BOURGEOIS**, Directeur délégué de l'ESA d'Angers  
Luc **ALBERT**, Directeur délégué du FCA d'Angers  
Yves **CAPY**, Responsable d'Agricadre et des formations Bac+2  
Yves **CROZAT**, Responsable de la recherche  
Pascal **LEVAVASSEUR**, Chef de l'entreprise Levavasseur

*15 octobre 2003*

Joël **BLANDIN**, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Angers  
Daniel **LOISEAU**, Directeur  
Marc **COLAS**, Conseiller Régional des Pays de la Loire  
Jean-Claude **DENIS**, Président du Conseil de Développement d'Angers Agglomération et Sandrine **BIDERRE**, Assistante  
Philippe **MUSSET**, Délégué Général du Comité d'Expansion Économique  
Franck **BOURASSEAU**, Conseiller Économique au Comité d'Expansion

*16 octobre 2003*

Jean **DEBENEST**, Professeur de Sciences économiques à l'Université d'Angers  
Michel **PIRON**, Député de Maine-et-Loire  
Daniel **DATTEE**, Directeur Général de la Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences et Fabienne **LADONNE**, Responsable scientifique

*22 octobre 2003*

Jean-Marcel **MORISSET**, Directeur du Développement Économique et de la Recherche, et Marc **GIRODO**, Chef du service Recherche et développement technologique  
Jean-François **ARTHUIS-BRAULT**, Directeur des Affaires Culturelles et du Cadre de Vie au Conseil Régional des Pays de la Loire (*à Nantes*)  
Jacques **BARTHELEMY**, Préfet de Maine-et-Loire

*23 octobre 2003*

Loïc **BIDAULT**, Directeur du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine (*à Montsoreau*)  
Michel **FROGER**, PDG des Établissements FROGER

*24 octobre 2003 (à Paris)*

Didier **PETETIN**, Préfet, Président du Comité pour l'Implantation Territoriale des Emplois Publics (CITEP) et Jean-Pierre **DUBEL**, Chargé de mission

*27 octobre 2003*

René **BOIN**, Député de Maine-et-Loire, Maire de Chenillé-Changé  
Louis-Marie **RIVIERE**, Président du Centre d'Angers de l'INRA  
Alain **BARREAU**, Président de l'Université d'Angers  
Michel. **BASLE**, Vice-Président de l'Université d'Angers, chargé de la Recherche

*28 octobre 2003*

Bernard PURAYE, Directeur Général de France Champignon (*à Saumur*)  
Jean-Luc GAIGNARD, Chargé de mission à Terre des Sciences

*4-5-6 novembre 2003 (*à La Haye et Amsterdam – Pays-Bas*)*

Elisabeth MERCIER, Attachée Agricole à l'Ambassade des Pays-Bas, Françoise DIVANAC'H, Attachée Agricole Adjointe, Stéphanie HUISMAN, Assistante et Bernard NEFF, Chef de la mission CFCE  
Philip SMITS, Directeur Général du Marché Floral (Bloemenveiling) d'Aalsmeer et Caroline GRANGE, Responsable commercial

Visite du Salon **HORTIFAIR** à Amsterdam et rencontre avec des entreprises françaises exposantes, dont Arnaud DELBARD et le Marché aux fleurs d'Hyères dans le Var

Félix SCHRANDT, Directeur Général du Bureau de Promotion des Fleurs de Hollande

Jean-Louis RENARD, Responsable commercial de l'entreprise MOVRIE (Spring Flower Holding)

Fa. DUIJVESTEIJN, Chef du GAEC Duijvesteijn et responsable des Jeunes Agriculteurs au sein du Syndicat Horticole du Westland (WLTO) et Jan van ANTWERPEN, Responsable médiateur au WLTO

M. van KOPPEN, PDG de l'entreprise van KOPPEN

Jaap van der VEEN, Président de l'Interprofession de l'Horticulture de Hollande

*7 novembre 2003*

Robert TURC, PDG des Etablissements TURC  
Roselyne BACHELOT, Présidente de la Commission Aménagement du Territoire et Environnement du Conseil Régional des Pays de la Loire  
Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable

*12 novembre 2003*

Jean-Paul PRADERE, Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie des Pays de la Loire  
Jean-Pierre POHU, Président du Comité d'Expansion Économique  
Philippe MUSSET, Délégué Général du Comité d'Expansion Économique  
Arnaud TEZE, Directeur du Comité Départemental du Tourisme de Maine-et-Loire

Réunion du Conseil d'animation du Pôle Végétal d'Angers Technopôle : François COLSON, Directeur de l'INH, Président, Jean-François MAUGET, Directeur scientifique de l'INH, Jean QUESSADA, Directeur d'Angers Technopôle, Luc VANDEVELDE, Directeur du BHR, Sophie RICHARD, Responsable administrative et financière de l'entreprise Briant Jeunes plants, Jean DEBENEST, Professeur à

l'Université d'Angers, Jean-Luc **GAIGNARD**, Chargé de mission à Terre des Sciences, Dominique **LAUNAY**, Conseiller technologique à Pays-de-la-Loire Innovation, Olivier **GARDAIS**, Chambre de Commerce et d'Industrie, Yves **CROZAT**, Responsable de la recherche à l'ESA, Vincent **CABIGLIERA**, Angers Technopôle, Jean-Benoît **PORTIER**, PDG de l'entreprise Falienor, Pascal **COGNARD**, Atelog 2i,

*14 novembre 2003 (à Paris)*

François **DESPREZ**, Président du Groupement National des Industries Semencières

*18 novembre 2003 (à Paris)*

Georges-François **LECLERC**, Directeur-Adjoint du Cabinet de Roselyne **BACHELOT**, Ministre de l'Écologie et du Développement Durable et Corinne **ETAIX**, Conseillère technique

*20 et 21 novembre 2003*

Dominique **RICHARD**, Député de Maine-et-Loire, Conseiller régional des Pays-de-la-Loire

Rencontres Nationales du Végétal, en horticulture, semences et paysage, organisées à l'INH, par l'INH, l'INRA, le GEVES, l'Université d'Angers, en relation avec l'ASTREDHOR, le CTIFL, la FNAMS et l'ITEPMAI

Signature du Contrat de Site, en présence de Roselyne **BACHELOT**, Ministre de l'Écologie et du Développement Durable, Jean-Luc **HAROUSSEAU**, Président du Conseil Régional des Pays de la Loire, André **LARDEUX**, Président du Conseil Général de Maine-et-Loire, Bernard **BOUCAULT**, Préfet de la région des Pays de la Loire, Jacques **BARTHELEMY**, Préfet du département de Maine-et-Loire

*4 décembre 2003*

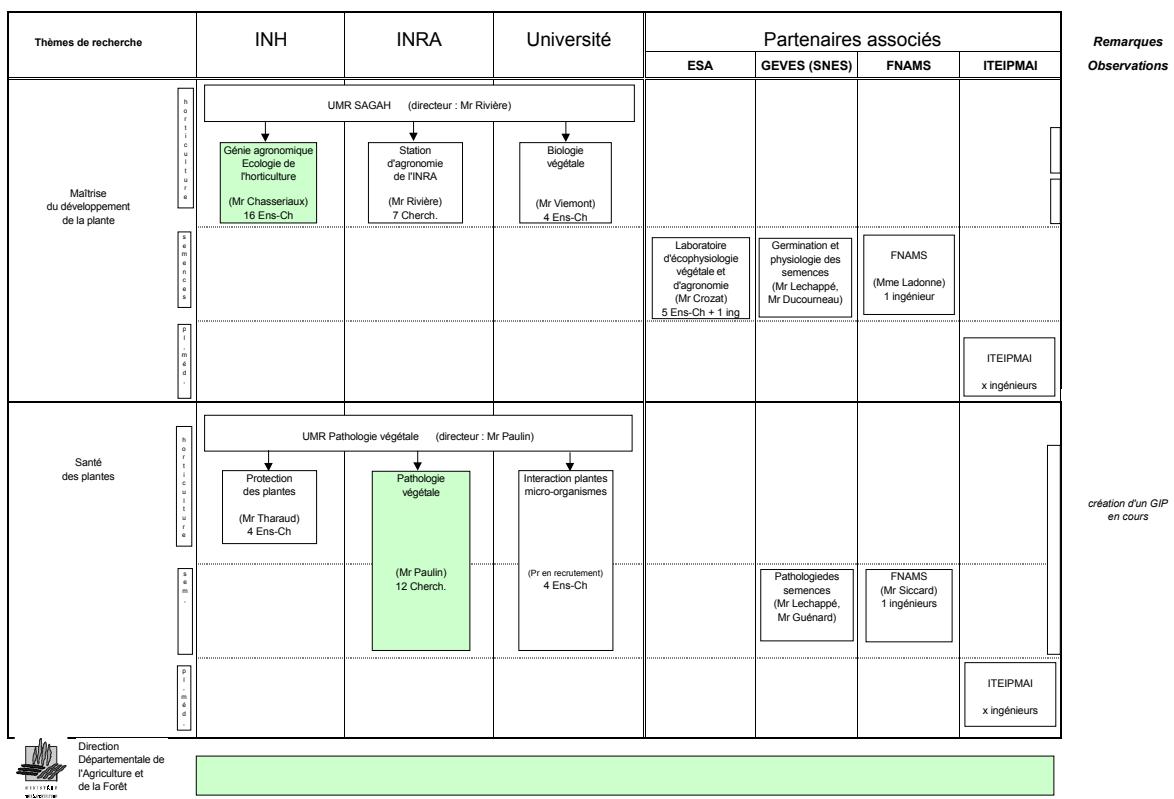
Dominique **TREMBLAY**, Directeur de la Mission Val-de-Loire (*à Tours*)

Jean **BEGAULT**, ancien Député de Maine-et-Loire, ancien Maire de Doué-la-Fontaine (*à Doué-la-Fontaine*)

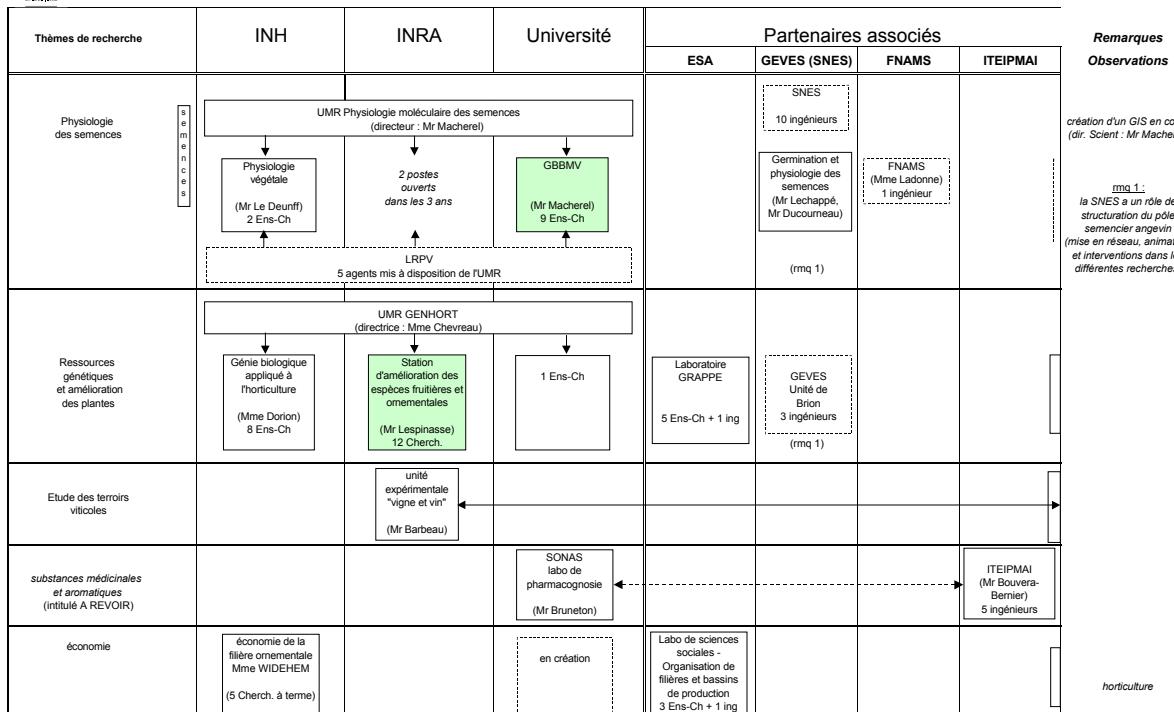
Pierre **ZEIMERT**, Président de l'association Sauvegarde de l'Anjou

**ANNEXE 4 : ORGANISATION DU POLE VEGETAL ANGEVIN EXISTANT**

ORGANISATION DU PÔLE VÉGÉTAL ANGEVIN



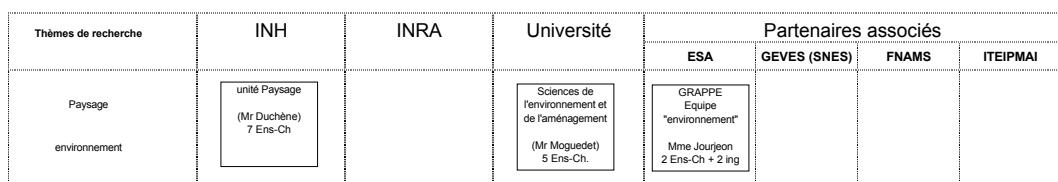
création d'un GIP en cours



horticulture

création d'un GIS en cours (dir. Scient : Mr Macherel)

rmq 1 :  
la SNES a un rôle de structuration du pôle semencier angevin (mise en réseau, animation et interventions dans les différentes recherches)



## ANNEXE 5 : PRINCIPALES REFERENCES ET BIBLIOGRAPHIE

- \* **Contrat Etat-Région des Pays de la Loire 200-2006** (signé le 20 avril 2000)
- \* **Contrat de Site** – Document de travail (approuvé par le CIADT du 26 mai 2003)
- \* **Le pôle végétal angevin** (Tableau de présentation de la Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Maine-et-Loire)
- \* **Angers-Agglo 2015** – Le Projet d'Agglomération (approuvé par le Conseil communautaire d'Angers-Agglo le 7 avril 2003)
- \* **Le pôle végétal, les moyens de l'excellence** – Propositions du Conseil de Développement du Pays et de l'Agglomération d'Angers (Rapport de la Commission "Filières économiques – Formation", approuvé le 9 octobre 2003)
- \* **Rapport** du Président du Conseil Général de Maine-et-Loire **sur le projet de Parc du Végétal** (Rapport d'étape sur les orientations, approuvé par le Conseil Général le 27 juin 2003)
- \* **Évaluation du pôle végétal de la France Atlantique** en vue d'une action de promotion internationale (étude du Cabinet Ernst and Young pour Ouest Atlantique – 2002)
- \* **L'Anjou végétal, une polarisation régionale pour une ambition nationale et européenne** (Rapport de François Sarrazin, Enseignant-Chercheur à l'École Supérieure d'Agriculture d'Angers – septembre 2003)
- \* **Les formes collectives de transferts de technologies** – Étude commanditée par le Pôle de Recherche et d'Innovation Angevin (PRIA) au Groupe ESA – janvier 2003
- \* **Observatoire de la Recherche Angevine** – Synthèse de l'enquête 2002 réalisée par Technopolis France
- \* **Les biotechnologies végétales** – CD-Rom de présentation de Jean-Claude Guillon, Directeur Stratégie et Communication de Limagrain
- \* **Le Salon du Végétal** – Documents du Bureau Horticole Régional

*La mission tient particulièrement à remercier Jacques Barthélémy, Préfet de Maine-et-Loire, Jean-Jacques Caron, Secrétaire Général, et Jean-François Ruguet, Directeur des Affaires Économiques de la Préfecture du Maine-et-Loire, pour leur accueil et la mise à disposition d'un bureau équipé dans l'annexe de la Préfecture sise rue Hanneloup. Cela a grandement facilité sa tâche et permis de travailler en étroite relation avec le Chef de projet du contrat de site, Olivier Auguin, occupant un bureau contigu.*

*La mission tient également à remercier toutes les personnalités qu'elles a rencontrées pour leur grande disponibilité et la qualité des entretiens qui lui ont été accordés.*

*Elle remercie enfin Philippe Musset et Franck Bourasseau pour l'utilisation en couverture de ce rapport du logo "pôle végétal européen", propriété du Comité d'Expansion Économique de Maine-et-Loire.*